

# Sommaire

## Rapport d'évaluation

### HCERES 2022

#### Introduction

#### Chapitre 1 : Pilotage stratégique et opérationnel

##### 1. Référence 1. Positionnement institutionnel au niveau local, national et international.

- 1.1. Positionnement de l'établissement en fonction de son identité, de ses valeurs et de son histoire et de sa place occupée dans le paysage de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
- 1.2. Ambition et cible à long terme de l'établissement.
- 1.3. Analyses conduites par l'établissement pour étayer son positionnement.

##### 2. Référence 2. Stratégie, objectifs opérationnels et suivi.

- 2.1. Stratégie de l'établissement.
- 2.2. Objectifs opérationnels et plans d'action.
- 2.3. Trajectoire parcourue et cohérence avec les orientations stratégiques (2016-2021).
- 2.4. Suivi, tableaux de bord et indicateurs.
- 2.5. Suivi, tableaux de bord et indicateurs.

##### 3. Référence 3. Inscription dans l'environnement et construction d'une politique partenariale dans le cadre de la stratégie d'établissement.

- 3.1. Relations avec les établissements du territoire.
- 3.2. Stratégie intégrée avec les organismes de recherche partenaires et objectifs partagés.
- 3.3. Partenariat structurant avec le Centre hospitalo-universitaire (CHU) ou avec d'autres institutions du secteur de la santé pour l'animation de pôles hospitalo-universitaires de soins, de formation et de recherche.
- 3.4. Autres alliances et partenariats académiques structurants.
- 3.5. Partenariats structurants définissant la stratégie internationale de l'ESAA.

- 3.6. Soutien à la mobilité entrante et sortante des personnels, accueil d'enseignant·e·s et de chercheurs·euses invité·e·es.
- 3.7. L'établissement conforte sa stratégie internationale en développant le cas échéant des implantations à l'étranger en lien avec les acteurs locaux.
- 3.8. Partenariats structurants et insertion dans l'environnement social, économique et culturel.
- 3.9. Partenariats avec les collectivités territoriales en lien avec les schémas locaux et régionaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
- 3.10. Engagements structurants dans le champ de la responsabilité sociétale et notamment de la déontologie et du développement durable.
- 3.11. L'établissement apprécie l'impact socio-économique de ses activités et s'appuie, le cas échéant, sur des outils pour le mesurer.
- 3.12. L'établissement évalue son impact environnemental et en assure la maîtrise en s'appuyant notamment sur des indicateurs, des labels et des certifications.

#### **4. Référence 4. Gouvernance.**

- 4.1. Organisation de la gouvernance.
- 4.2. Démocratie interne et la participation de toutes les parties prenantes à la vie de l'établissement.
- 4.3. Caractère collégial de l'élaboration et du déploiement des orientations stratégiques de l'établissement.
- 4.4. Attributions de compétence et degrés de subsidiarité.
- 4.5. Mesures de l'impact de l'initiative d'excellence sur l'organisation, le fonctionnement et les performances.
- 4.6. Communication externe.
- 4.7. Communication interne.
- 4.8. Système d'information.

#### **5. Référence 5. Politique globale de la qualité.**

- 5.1. Une politique de la qualité transparente et rigoureuse est déployée dans les services et composantes. Elle associe les personnels et les étudiants.
- 5.2. L'établissement a recours à des outils d'amélioration continue associés à des pratiques d'analyse prospective, d'évaluation interne et d'évaluation externe.
- 5.3. L'établissement assure un suivi des recommandations de la précédente évaluation et explicite les modalités de prise en compte de celles-ci.

#### **6. Référence 6. Pilotage stratégique, programmation budgétaire et dialogue de gestion interne.**

- 6.1. Modèle économique.
- 6.2. Procédure budgétaire.
- 6.3. Prévision des besoins et des ressources / schémas directeurs.
- 6.4. Masse salariale.
- 6.5. Financements de l'initiative d'excellence et des projets connexes dépendant du Programme d'investissements d'avenir.
- 6.6. Bilan de l'utilisation des financements de l'initiative d'excellence et des projets connexes dépendant du Programme d'investissements d'avenir.

6.7. Dialogue de gestion et répartition des moyens.

## **7. Référence 7. Politique des ressources humaines et développement du dialogue social.**

7.1. Politique de recrutement

7.2. Parité, inclusion et réduction des discriminations.

7.3. Gestion pluriannuelle des effectifs, des emplois et des compétences des personnels.

7.4. Procédures de recrutement, d'emploi et de promotion des personnels.

## **8. Référence 8. Politique immobilière.**

8.1. Diagnostic et suivi du patrimoine immobilier.

8.2. Connaissance de l'utilisation du patrimoine immobilier.

8.3. Planification immobilière.

8.4. Projets d'investissement structurants, gestion immobilière, transition écologique, énergétique et environnementale.

8.5. Gestion logistique et immobilière, mutualisations avec des partenaires, actions de valorisation du patrimoine immobilier.

8.6. Transition écologique, énergétique et environnementale.

## **Chapitre 2 : Politique de la recherche, de l'innovation, de l'inscription de la science dans la société**

### **9. Référence 9. Orientations structurantes de la politique de recherche.**

9.1. Choix stratégiques.

9.2. Produits de la recherche.

9.3. Réussites et les limites des actions menées pour favoriser l'émergence de nouveaux thèmes de recherche, la prise de risques et l'interdisciplinarité.

9.4. Maintien et développement de la diversité des champs d'expertise, en particulier dans les disciplines dites rares.

9.5. Orientations partagées en matière de politique scientifique ; apport de moyens humains et financiers nécessaires aux unités de recherche ; facilitation de leur action et simplifier leur gestion.

9.6. Actions menées avec les organismes pour favoriser les liens entre recherche et formation.

9.7. Incidence de la politique de partenariats avec les organismes nationaux de recherche.

9.8. Retombées des relations avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

9.9. Articulation de la recherche fondamentale et de la recherche clinique, en liaison avec le CHU et les organismes nationaux de recherche.

9.10. Articulation de la politique de recherche avec les axes stratégiques de la région et des autres collectivités territoriales.

9.11. Partenariats structurants avec les acteurs sociaux, économiques et culturels, publics et privés.

9.12. L'établissement, dans la mise en œuvre de sa politique de recherche, s'appuie sur des partenariats internationaux structurants.

- 9.13. Participation à la construction de l'espace européen de la recherche et positionnement sur des appels à projets européens ou internationaux.
- 9.14. Politique en matière d'intégrité scientifique et de déontologie dans les activités de recherche.
- 9.15. Politique en matière de science ouverte.
- 9.16. Politique éditoriale.
- 9.17. Politique en matière de développement durable.

## **10. Référence 10. Politique de ressources et de soutien à la recherche.**

- 10.1. Politique de ressources.
- 10.2. Politique de recrutement et attractivité.
- 10.3. Les financements régionaux, nationaux, européens et internationaux, y compris ceux du Programme d'investissements d'avenir, se traduisent par des résultats pour sa recherche, que l'établissement est capable d'objectiver.
- 10.4. Veille, incitation et aide au montage de projets de recherche (C4).
- 10.5. Soutien à l'organisation de manifestations scientifiques (C5).

## **11. Référence 11. Choix stratégiques en matière d'innovation et d'inscription de la science dans la société.**

- 11.1. Choix stratégiques.
- 11.2. Appréciation qualitativement et quantitativement des activités en matière d'innovation et d'inscription de la science dans la société. Partenariats et inscription dans le territoire
- 11.3. Soutien interne et externe à ces activités de transfert.
- 11.4. Résultats et impact socio-économique.
- 11.5. Politique d'encouragement des pratiques responsables.
- 11.6. Pilotage.
- 11.7. Activités d'expertise.
- 11.8. L'établissement élabore et met en œuvre des projets de sciences participatives qui incluent un partage de la connaissance.
- 11.9. Politique de médiation culturelle et scientifique, et de diffusion des savoirs en direction de publics ciblés, en collaboration avec les acteurs de son territoire.
- 11.10. Actions de préservation, d'enrichissement et de promotion du patrimoine de l'établissement.
- 11.11. Actions de sensibilisation à la protection du patrimoine scientifique et technique.

## **12. Référence 12. Politique de ressources et de soutien pour l'innovation et l'inscription de la science dans la société.**

- 12.1. Analyse des réussites et des limites de la politique de ressources humaines encourageant l'implication des personnels dans des structures de transfert (C1).
- 12.2. Activités de médiation culturelle et scientifique (C2).
- 12.3. Politique de réponse à des appels à projets régionaux, nationaux, européens et internationaux, y compris ceux du Programme d'investissements d'avenir (C3).
- 12.4. Politique de gestion de la propriété intellectuelle en matière de brevets, de logiciels, de savoir-faire secret, de licences et de transferts de technologie.

- 12.5. Politique de recherche partenariale grâce aux programmes de recherche collaborative avec les entreprises, aux chaires industrielles, aux Labcoms, à la création de start-up, au développement de plateformes scientifiques.

## **Chapitre 3 : Politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus**

### **13. Référence 13. Politique et offre de formation.**

- 13.1. Caractérisation de l'offre de formation.
- 13.2. Cohérence globale, complémentarité au sein de chaque cycle et articulation entre les cycles de formation.
- 13.3. Partenariats académiques.
- 13.4. Formations dans le domaine de la santé.
- 13.5. Pluridisciplinarité et transdisciplinarité.
- 13.6. Intégration des enjeux du développement durable à l'offre de formation.
- 13.7. La politique de formation de l'établissement s'appuie sur les moyens obtenus dans le cadre de l'initiative d'excellence et des projets connexes dépendant du Programme d'investissements d'avenir, qui ont une incidence sur la structuration de l'offre de formation.
- 13.8. Offre de formation internationale en accord avec le positionnement de l'établissement et sa stratégie.
- 13.9. Mobilités étudiantes entrantes et sortantes.
- 13.10. Cadrage de la formation à et par la recherche dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles.
- 13.11. Formation doctorale articulée avec la politique de formation et de recherche.
- 13.12. Coordination et harmonisation des pratiques de formation, d'accompagnement et d'encadrement des doctorants.
- 13.13. En cas de collège doctoral co-porté et d'écoles doctorales co-accréditées, l'établissement formalise les partenariats mis en place avec les autres établissements et identifie leur plus-value pour la formation doctorale.
- 13.14. Adossement à la recherche des formations par la participation des enseignants-chercheurs aux enseignements.
- 13.15. Conditions d'accueil et d'accompagnement des étudiants et des doctorants dans les unités de recherche.
- 13.16. Formation à l'intégrité scientifique et à l'éthique, en particulier en direction des doctorants.
- 13.17. Politique documentaire.
- 13.18. Configuration des espaces physiques et numériques de la bibliothèque.
- 13.19. Prise en compte les besoins socio-économiques du territoire dans la définition de l'offre de formation ; participation des acteurs socio-économiques aux activités pédagogiques.
- 13.20. Alternance et formation continue
- 13.21. Politique de préparation à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat

### **14. Référence 14. Dispositifs institutionnels au service de la qualité pédagogique de l'offre de formation.**

- 14.1. Cadre de définition des programmes de formation favorisant l'alignement pédagogique.
- 14.2. Valorisation des compétences acquises

- 14.3. Dispositifs d'aide au développement des méthodes pédagogiques et à la diversification de celles-ci.
- 14.4. Développement et diversification des pratiques pédagogiques.
- 14.5. Espaces d'enseignement.
- 14.6. Enseignement des langues étrangères et en langue étrangère.
- 14.7. Dispositifs pédagogiques de préparation de la mobilité entrante et sortante des étudiant·e·s.
- 14.8. L'établissement facilite l'accès à l'offre de formation accréditée aux publics de formation continue et en alternance, par la mise en place de modalités adaptées d'accueil, d'encadrement et d'ingénierie de formation.
- 14.9. L'établissement développe une ingénierie adaptée à l'offre de formation spécifique aux publics de formation continue.

**15. Référence 15. Analyse de l'attractivité, de la performance et de la pertinence de l'offre de formation. Orientation et suivi de l'insertion professionnelle.**

- 15.1. Dispositifs d'information-orientation et de communication sur l'offre de formation.
- 15.2. Mesure de l'attractivité.
- 15.3. Suivi de l'évolution des taux de réussite et dispositifs d'aménagement de cursus.
- 15.4. Qualité de l'insertion professionnelle.

**16. Référence 16. Évolution et soutenabilité de l'offre de formation, démarche d'amélioration continue.**

- 16.1. Politique de ressources, d'accompagnement et d'incitation (C1).
- 16.2. Dispositifs de pilotage et d'amélioration continue de l'offre de formation (C2).
- 16.3. Évaluation interne et outils de pilotage (C3).
- 16.4. Évaluation des formations et des enseignements par les étudiant·e·s (C4).
- 16.5. Mise en œuvre et suivi du fonctionnement des conseils de perfectionnement des formations. Pilotage du coût des formations (C5).
- 16.6. Mise en place d'indicateurs et d'outils de mesure du coût des formations, du suivi et de la maîtrise de la soutenabilité de l'offre de formation (C6).
- 16.7. Attribution des compétences et degrés de subsidiarité mis en œuvre dans le domaine du pilotage de la formation contribuent à un fonctionnement cohérent, efficace et soutenable des formations (C7).

**17. Développement de la vie étudiante et de la vie de campus, engagement des étudiant·e·s dans la gouvernance, suivi du bien-être étudiant (Référence 17)**

- 17.1. Partenariats structurant la politique de la vie étudiante et de la vie de campus.
- 17.2. La politique de développement de la vie étudiante en matière de conditions de vie et d'études, d'aide sociale et d'animation des campus contribue à l'amélioration de la réussite étudiante (C2).
- 17.3. Participation des associations étudiantes.
- 17.4. Accueil des publics internationaux (C4).
- 17.5. Participation des étudiant·e·s à la gouvernance et à la vie démocratique de l'établissement.
- 17.6. L'établissement reconnaît, encourage et valorise l'engagement étudiant dans une diversité de missions.

- 17.7. Parité, inclusion, réduction des discriminations et violences sexuelles et sexistes. Politique de ressources (C7).
- 17.8. L'établissement structure et pilote son offre de service à l'étudiant·e et aux personnels en interne et avec ses partenaires (C8).
- 17.9. Allocation des moyens financiers, matériels et humains à l'offre de service à l'étudiant et aux personnels (C9).

# Introduction

L'École supérieure d'art d'Avignon (ESAA) est un établissement public de coopération culturelle (EPCC) d'enseignement supérieur, sous la tutelle de la ville d'Avignon et du ministère de la Culture.

Elle dispose de deux sites situés extra-muros au sein de la ville d'Avignon : 500 chemin de Baigne-Pieds et 1 avenue de la Foire.

L'ESAA forme chaque année environ 125 étudiant·e·s en vue de l'obtention du Diplôme National d'Art (DNA) et du Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP), option ART, mention « création » et mention « conservation-restauration de biens culturels ». L'ESAA fait partie des quatre formations françaises en conservation-restauration dont le diplôme habilite à intervenir sur les collections « Musées de France ». Cette double formation et l'importance accordée à la transversalité entre création et conservation-restauration confèrent à l'ESAA une place singulière dans le paysage européen des écoles d'art.

La mention Création est généraliste. Elle est fondée sur le dialogue et la confrontation avec des pratiques, des situations sensibles, des questionnements et des savoirs très différenciés. Elle doit permettre à chaque étudiant·e de mettre en place un dispositif de travail plastique et critique. Ce dispositif repose sur la capacité de chacun·e à définir des points de vue, des hypothèses formelles, à témoigner d'un rapport au monde en mouvement constant. Il s'agit donc de former à la curiosité, à l'acuité et à la précision et l'expression plastique. La formation conduit les étudiants à maîtriser les étapes de la conduite de projet (conception, expérimentation, réalisation, évaluation réception) ainsi qu'à être en capacité de répondre à des appels à projets ou des commandes publiques.

La mention « conservation-restauration » s'attache ainsi en particulier, mais sans exclusivité, aux œuvres d'art contemporaines ainsi qu'aux objets ethnographiques. Elle vise à faire état des problèmes que posent les biens culturels afin d'envisager des solutions de traitement ajustées aux contraintes, à la fois patrimoniales ou muséales, et déontologique propres à la conservation-restauration. L'étude de la vie immatérielle des objets, de leurs usages et de leurs fonctions, occupent une place importante dans le travail de recherche demandé aux étudiant·e·s, enrichissant ainsi l'approche matérielle. L'enjeu est de développer les capacités réflexives, méthodologiques et critiques de l'étudiant·e. (cf. annexes 0.2. et 0.4).

## **Bref historique et positionnement du présent rapport d'évaluation de l'établissement**

Depuis la fin des années 2000, l'ESAA a traversé une série de crises qui ont conduit les différentes directions à des départs forcés : Jean-Marc Ferrari, figure charismatique ayant dirigé l'ESAA de 1994 à 2012 a été démis de ses fonctions par le Conseil d'administration à la suite de contestations internes, d'accusations de mauvaise gestion et de harcèlement ; Dominique Boulard a dirigé l'école entre juillet 2014 et avril 2016 avant que ne soit également mis fin à son contrat ; entre avril 2016 et septembre 2018, l'ESAA n'a pas eu de direction ; de septembre 2018 à septembre 2021, l'ESAA a été dirigée par Alfredo Vega-Cardenas, dont le mandat n'a pas été renouvelé par le Conseil d'administration. Depuis une dizaine d'années, l'absence de gouvernance stable a fragilisé l'école en termes de gestion.

La nouvelle direction, arrivée en septembre 2021, a donc entrepris un travail archéologique sur l'histoire de l'établissement, alors que nombre d'archives sont manquantes. Ce rapport s'efforce de comprendre les choix qui ont présidé à la gouvernance de l'établissement au cours de la période 2016-2021, ses réussites et ses échecs, de sorte à proposer par la suite un projet d'établissement (PE) à la fois ancré dans l'histoire de l'établissement et évitant les écueils passés. Les changements de directions successifs rendent difficile l'écriture d'une histoire linéaire sur la période 2016-2021.



# Chapitre 1.

## Pilotage stratégique et opérationnel

### 1. Référence 1. Positionnement institutionnel au niveau local, national et international.

#### 1.1. Positionnement de l'établissement en fonction de son identité, de ses valeurs et de son histoire et de sa place occupée dans le paysage de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Le positionnement institutionnel original de l'ESAA tient d'abord et avant tout à sa situation d'école supérieure d'art dans laquelle on forme également à la conservation-restauration des biens culturels. Cette singularité mérite d'être soulignée, car les autres écoles d'art (ESAD TALM Tours, La Cambre, etc.) qui forment à la conservation-restauration le font dans le cadre de départements et de cursus radicalement séparés et ne cherchent pas la transversalité qui fait l'identité de l'ESAA.

Dans le dossier d'accréditation portant reconnaissance du DNA au grade de Licence, déposé et accepté en 2017 (cf. annexe 1.3), on lit ainsi dès la troisième page : « la spécificité de l'École est le lien permanent entre ces deux cursus. Ils partagent des réflexions, élaborent des réponses communes et intègrent les sensibilités et les méthodes spécifiques à chaque mention. Une partie des enseignements dispensés est transversal aux deux mentions, qui sont concernées par les enjeux sociaux et culturels de la création et de la diffusion des œuvres : histoire de l'art, anthropologie, droit de la création, muséologie, gestion des projets culturels, mutations numériques. »

En termes de spécialisation et de recherche, le positionnement de l'école est perçu comme clair par les équipes actuellement en place. L'existence du « pôle performance » de 2016 à 2020 s'inscrivait dans l'histoire de l'établissement, en lien avec la présence à l'ESAA de l'artiste Arnaud Labelle-Rojoux, figure importante de la scène artistique française reconnue pour son engagement dans « l'art-action ». Il s'agissait également d'un positionnement territorial, en relation au Festival d'Avignon, dans une période où l'enseignement de la performance était peu présent au sein des écoles d'art françaises.

L'enrichissement mutuel et la transversalité des approches entre création et conservation-restauration, au cœur du projet d'établissement depuis les années 1990, se déployait dans l'activité de recherche du laboratoire PAMAL (Preservation & Art – Media Archaeology Lab), consacré à l'exposition et la préservation des œuvres d'art et de littérature numérique. Ce laboratoire d'archéologie des médias, alors l'un des quatre existant dans le monde avec le MAL (U. Boulder, Colorado, USA), le FUNDUS (U. Humboldt, Berlin) et l'AMT (U. de Southampton), était l'une des trois formations en conservation-restauration des arts numériques existant en Europe avec les beaux-arts de Stuttgart et Berne.

Qualifiée en juin 2016 comme unité de recherche et subventionnée par le ministère de la Culture et de la Communication, l'unité est supprimée par la direction en 2019. Ses membres quittent l'ESAA – Emmanuel Guez, le fondateur, prend la direction de l'ESAD Orléans en 2020.

Dans le champ de la conservation-restauration, l'ESAA poursuit sur la période 2016-2021 le positionnement singulier affirmé depuis le début des années 2000 : elle ne procède pas à la spécialisation par matériaux, comme à l'Institut National du Patrimoine, ni par médiums, comme à l'ESAD TALM Tours avec la sculpture. À contrario de ces méthodes essentiellement fondées sur les caractéristiques matérielles de l'objet, l'ESAA positionne sa méthode d'enquête sur ses aspects immatériels (usages, fonctions) qui éclairent d'un jour nouveau les caractéristiques matérielles dont l'étude reste un prérequis. L'ESAA est ainsi le seul établissement à proposer une méthode particulièrement adaptée aux œuvres complexes de l'art contemporain, aux performances et œuvres à protocoles, ainsi qu'aux objets ethnographiques dont on ne saurait ignorer les usages sociaux et fonctions rituelles lorsque l'on s'apprête à la restaurer.

## 1.2. Ambition et cible à long terme de l'établissement.

Entre 2016 et 2018, la vacance de direction donne lieu à une situation de relative autogestion, où chaque pôle (archéologie des médias, performance, « objet-dispositif ») s'auto-organise et porte ses projets pour continuer à fonctionner sans projet de directeur. En 2019 et 2020, le projet « école-monde(s) » d'Alfredo Vega-Cardenas (cf. annexe 1.4) affirme une transversalité avec des cours communs aux mentions « création » et « conservation-restauration », mais sépare dans les faits les deux mentions, mettant fin à la tradition de première année commune. La situation géographique de l'ESAA a renforcé l'absence de transversalité réelle, les espaces destinés à la conservation-restauration se situant sur le site de Baigne-Pieds et ceux destinés à la création sur le site de Champfleury, à plusieurs kilomètres de distance. Aucun de ces espaces n'a par ailleurs été conçu pour accueillir une école d'art.

Le projet d'établissement 2019-2021 avait pour horizon la mise en place d'une école sans diplôme, dans laquelle l'éducation artistique et culturelle serait la priorité. Ce projet avait vraisemblablement pour raison la volonté de sortir des habitudes de séparation entre la recherche et l'enseignement à l'ESAA. Si l'impulsion originale semblait s'appuyer sur un juste constat, la solution proposée n'était en cohérence avec la mission d'enseignement supérieur d'une école supérieure d'art. Depuis l'arrivée d'une nouvelle direction en septembre 2021, l'école se recentre sur ses missions d'enseignement supérieur et de recherche et expérimente une politique d'EAC originale, impliquant les jeunes diplômé-es, travaillant depuis une situation géographique de marge, en périphérie des quartiers populaires eux-mêmes périphériques.

L'ambition à long terme de l'établissement est donc de mettre en place une transversalité réelle et nourrie entre « création » et « conservation-restauration », adossée à de nouveaux programmes de recherche. Elle est également de partir du positionnement marginal géographique et social (60 % de boursier-es sur critères sociaux) pour envisager une politique d'EAC ambitieuse, pensée depuis le territoire, adossée à la recherche et aux travaux menés sur la place de l'artiste dans la constitution des mondes communs, ne se résumant pas (seulement) à des cours du soir de pratique amateur. La spécialisation en performance ne saurait constituer seule un axe stratégique de l'établissement – cette caractérisation par médium/pratique étant aujourd'hui dépassée. La performance, au même titre que d'autres pratiques, n'en demeurera pas moins une composante importante de l'offre de formation, en cohérence avec la situation de l'école dans la ville du Festival d'Avignon. Le projet d'école s'axera autour de questions de restauration au sens large : restauration d'écosystèmes, restauration de lien social, place de l'artiste dans la cité et création de mondes communs. Prendre en compte les notions de soin et d'attention permettra également d'éviter l'écueil d'une conception conservatrice de la conservation-restauration.

## 1.3. Analyses conduites par l'établissement pour étayer son positionnement.

L'ESAA est membre de l'ANdEA, association nationale des écoles d'art, qui mène régulièrement des campagnes d'analyses coordonnées, sur les taux d'insertion et sur les coûts par exemple, permettant de se situer dans l'ensemble du paysage des écoles supérieures d'art. L'ESAA mène pour sa part des analyses financières (analyse des coûts de fonctionnement pour l'élaboration des budgets prévisionnels) et des analyses de suivi de l'insertion professionnelle (cf. annexe 3.2.3), une étude sur les droits d'inscription et ses évolutions. Un travail important est également réalisé au sein du réseau des quatre formations publiques en CRBC (cf. annexe 1.1). Le rapport « Professionnels de la conservation-restauration en France et en Europe » publié en 2020 dans le numéro 37 de la revue *CRBC* (revue de l'association des restaurateurs d'art et d'archéologie de formation universitaire) et les résultats de l'enquête sur le devenir des diplômé-e-s, menée par les sociologues et anthropologues Léonie Hénaut et Gaspard Salatko, ont valeur de référence. Si la formation en CR à l'ESAA reste singulière dans le paysage de la formation du supérieur en CR (ESAD de TALM, Tours, Université 1 Panthéon Sorbonne, INP), l'école a participé aux travaux d'élaboration d'un référentiel de compétences commun (cf. annexe 1.2) lors de la conférence des quatre formations ce qui témoigne d'une dynamique d'auto-analyse notable.

L'ESAA a participé et contribué aux différentes études et missions relatives aux écoles d'art (études du ministère de la Culture et de la Cour des comptes). Le travail réalisé par la Cour des comptes a été présenté

au Conseil d'administration et à la communauté de l'ESAA pour identifier des normes de référence dans le cadre du fonctionnement des écoles d'art (taux d'encadrement, etc.). [Un document cadre a été réalisé et présenté lors du CA du 8 mars 2021.](#)

## 2. Référence 2. Stratégie, objectifs opérationnels et suivi.

### 2.1. Stratégie de l'établissement.

Les aléas de gouvernance ont contribué à rendre illisible la stratégie de l'établissement sur la période d'évaluation.

Entre 2016 et 2018, en l'absence de direction, l'établissement a fonctionné sur un mode d'autogestion. Le dossier d'accréditation, portant reconnaissance du DNA au grade de Licence, déposé en 2017, fait état d'une restructuration en cours, de l'émergence d'un 3<sup>e</sup> cycle et d'un « déménagement prévu fin 2018, dans des locaux adaptés et proposés par la municipalité d'Avignon » (cf. annexe 1.3 p.2).

À l'époque se structure une organisation par pôles (« performance », « objet-dispositif », « archéologie des médias »), adossée à deux DSRA (diplôme d'établissement de troisième cycle, reconnu par le ministère de la Culture), l'un en « performance et arts de la scène », l'autre en « préservation, arts et archéologie des médias », qui existent de 2014 à 2018.

De la période 2016-2018 à 2018-2021, le corps enseignant considère être passé d'une stratégie d'autogestion à une stratégie de survie. Le projet d'établissement, *L'ESAA, école-monde(s)* défendu par le directeur Alfredo Vega (cf. annexe 1.4) n'a pas recueilli le soutien des équipes. Ce nouveau projet a été questionné en profondeur par le ministère de la Culture lors de la campagne d'accréditation du DNSEP de 2019 (cf. annexe 0.1).

Le projet d'établissement reprenait les grandes orientations pédagogiques de l'ESAA (nombreux paragraphes repris du dossier d'accréditation DNA de 2017). Parmi les changements dans la formation, il instaurait une première année séparée entre « création » et « conservation-restauration ». Concernant la recherche, il mettait fin à l'expérience du 3<sup>e</sup> cycle et proposait de confier la préfiguration de la recherche à des metteurs en scène et chorégraphes sans lien avec l'ESAA : Olivier Dubois et Marc Zammit (cf. annexe 1.4, p.23) et d'adosser la recherche en conservation-restauration à un colloque prévu en 2020 à Avignon : *Couleurs matérielles, couleurs numériques, 16<sup>e</sup> congrès de l'Association Internationale de la Couleur*. L'autre axe de recherche, intitulé MUSEOSCOPIE, consistait en un déploiement du séminaire organisé par Marc Maire, Professeur d'Enseignement Artistique (PEA) à l'ESAA en conservation-restauration et l'anthropologue Gaspard Salatko. Des lignes claires ne se dessinent pas dans la partie intitulée « La recherche » (cf. annexe 1.4, p. 32-35) et ce programme marque clairement le choix de soutenir certains enseignants de l'ESAA et de retirer à d'autres leurs prérogatives de recherche, ce qui explique les nombreuses tensions autour de ce projet.

En 2020, le Conseil d'administration désigne Bernard Müller, anthropologue et récemment recruté comme PEA à l'ESAA, comme chargé de mission pour coordonner les travaux d'écriture relatif à la pédagogie à l'ESAA. Le rapport qu'il rend, longuement retravaillé par l'équipe administrative, sert de base au dossier d'accréditation porté par le Président Damien Malinas en janvier 2021 (annexe 0.2).

### 2.2. Objectifs opérationnels et plans d'action.

Le projet d'établissement (PE) *ESAA, école-monde(s)* proposait, en ce qui concerne la recherche, un phasage de 2019 à 2023 (cf. annexe 1.4, p. 34-35). Le projet n'a pas abouti, critiqué par son illisibilité et pour n'avoir associé qu'une minorité d'enseignant-e-s de l'ESAA.

Des instances collégiales sont remises en place par le Conseil Scientifique et Pédagogique (CSP) en 2020-2021 et les enseignements se structurent en « plateformes », reprenant les domaines de deux des « pôles » de la période précédente, « objet- dispositif » et « parole, action, situation ».

Le PE prévoit également un développement de l'activité de pratiques amateurs (cf. annexe 1.4, p.41-42).

### 2.3. Trajectoire parcourue et cohérence avec les orientations stratégiques (2016-2021).

La trajectoire parcourue sur la période de référence a été particulièrement chaotique. Le Conseil d'administration a toujours été présent et structurant durant les périodes parfois complexes de l'établissement depuis 2016. Durant la période de crise qui a mis en péril l'activité de l'institution (accueil de moins de 79 étudiants sur site en 2016-2017), le Conseil d'administration a pris des décisions stratégiques permettant le redressement de l'institution : recrutements, dialogue social, etc.

Depuis 2019, le rapport d'activité rendant compte chaque année de la trajectoire parcourue par l'établissement, est présenté devant le Conseil d'administration et questionné. La Présidence de l'ESAA apporte son expertise aux propositions d'orientations stratégiques du directeur en bonne intelligence.

### 2.4. Suivi, tableaux de bord et indicateurs.

Sur la période 2016-2019, l'établissement ne produit pas de rapports d'activité. Avec la restructuration du pôle administratif en 2019 (recrutement d'un administrateur), des rapports d'activités (RA) sont produits annuellement (cf. annexe 1.5, RA 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021).

## 3. Référence 3. Inscription dans l'environnement et construction d'une politique partenariale dans le cadre de la stratégie d'établissement.

La ville d'Avignon, et plus largement le département du Vaucluse et la région PACA, situent l'école dans un contexte culturel particulièrement nourri. La ville d'Avignon attire internationalement et développe une importante activité touristique, en raison du Festival d'Avignon et de la richesse de son patrimoine, dont une grande partie est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO – ce qui ne doit cependant pas faire oublier le caractère populaire de la ville.

Dans un contexte aussi riche (cinq musées municipaux gratuits aux collections remarquables, trois musées privés dont la Collection Lambert labellisée « centre d'art » en 2022), la place du partenariat joue donc un rôle prépondérant dans le fonctionnement de l'école.

### 3.1. Relations avec les établissements du territoire.

#### **Avignon Université**

L'ESAA dispose d'une convention de collaboration avec Avignon Université (cf. annexe 1.6). Cette convention a pour objet de fixer les modalités de collaboration entre Avignon Université et l'ESAA dans le domaine suivant : « *Chimie de la conservation-restauration et de la création artistique* ». Une convention de coopération territoriale est à l'étude depuis l'automne 2021.

#### **Musées municipaux et structures culturelles avignonaises**

L'ESAA dispose de conventions de partenariats avec les musées municipaux (Musée Calvet, Museum Requien, Musée Lapidaire, Musée du Petit Palais, Palais du Roure), autour de projets d'expositions et de valorisation d'actions dans le domaine de l'art contemporain et de la conservation-restauration (cf. annexe 1.8). L'établissement collabore également, dans le cadre de conventions de partenariats, avec l'association Maison Jean Vilar (cf. annexe 1.9), lieu de ressources consacré à la mémoire de Jean Vilar et du Festival d'Avignon proposant tout au long de l'année une programmation culturelle, et de l'Ardénome/Grenier à sel, fonds de dotation et espace d'art contemporain à la programmation exigeante centré sur les liens entre art, sciences et technologie (cf. annexe 1.7).

En 2021, l'ESAA a conventionné avec la Galerie Arts up, association avignonnaise pour la promotion des arts visuels, disposant d'un local en centre-ville (cf. annexe 1.17).

#### **Collection Lambert en Avignon**

La Collection Lambert en Avignon est un musée d'art contemporain, à l'initiative du marchand d'art et collectionneur, Yvon Lambert.

En 2017, la Collection Lambert accueille les diplômés des écoles supérieures d'art du réseau *l'École(s) du Sud* pour l'exposition *Rêvez !* (du 11 décembre 2016 au 5 juin 2017).

En 2019, le directeur artistique et l'administrateur de la Collection Lambert interviennent dans le cadre de l'offre pédagogique de l'établissement.

Depuis 2021, cette collaboration est renforcée notamment par l'organisation des soutenances du DNSEP « création » dans les espaces de la Collection en juin 2022. Une programmation conjointe des conférences « les jeudis de la collection » est à l'étude pour l'année 2022-2023 (cf. annexe 1.10).

### **Festival d'Avignon**

L'ESAA a renoué des liens historiques avec le Festival d'Avignon notamment en participant aux [ateliers de la pensée](#) mais aussi en travaillant toute l'année aux côtés du Festival In sur des [ateliers d'éducation artistique et culturelle](#) (cf. annexe 1.11).

Depuis 2021, l'ESAA renforce sa place au sein du Festival, en proposant deux programmations originales et exigeantes : [Mnémonique](#) en collaboration avec l'Atelier des artistes en exil et, [re/présenter : pratiques du reenactment](#), une programmation de recherche-crédation conjointe avec le laboratoire SACRe (PSL Université).

À noter également que le Festival Off a aussi souhaité un partenariat avec l'ESAA en 2021-2022 pour la réalisation de son [affiche](#).

### **Partenariats à l'échelle de la région**

Un partenariat historique lie l'ESAA au FRAC PACA. En juillet 2016, le projet [Répliques](#) donne lieu à une exposition pendant le Festival d'Avignon dans les ateliers de Champfleury. Il consiste en la production de réponses plastiques à des œuvres de la collection du FRAC PACA (cf. annexe 1.10).

### **Le CICRP**

Le Centre interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine est également un partenaire de l'ESAA en ce qui concerne la conservation-restauration – les étudiant-e-s y sont régulièrement conduits pour des visites et des membres du CICRP interviennent dans le cadre de la formation. Un projet de convention est à l'étude.

L'établissement entretient des liens avec les musées du Pays de Grasse notamment le musée international de la parfumerie pour l'organisation de chantiers écoles, l'accueil de stagiaires, etc.

Dans le cadre des diplômes de DNA et de DNSEP mention « conservation-restauration », les objets étudiés et traités sont empruntés à différentes institutions muséales. L'ESAA conventionne donc régulièrement avec des musées en France et à l'étranger (musée du Quai Branly, musée ethnographique de Genève, musée du design à Bruxelles, MUCEM, Carré d'art de Nîmes, etc.).

L'établissement entretient également des relations avec Luma Arles (accueil de stagiaires, participation aux événements et jury de diplôme, etc.).

### **Axes d'amélioration et perspectives**

L'ESAA doit trouver son équilibre entre les demandes toujours plus nombreuses des organismes locaux (développement d'actions et de projets dédiés au public du territoire) et son ambition de développer une politique de recherche et d'expérimentation dans le cadre de ses missions d'enseignement supérieur. Ayant un budget contraint, l'ESAA doit opérer des choix en bonne coordination avec ses enseignants pour financer les projets de partenariat.

### 3.2. Stratégie intégrée avec les organismes de recherche partenaires et objectifs partagés.

L'ESAA a noué un partenariat avec le laboratoire d'Ingénierie de Restauration des Patrimoines Naturel et Culturel (IRPNC), laboratoire de recherche de l'Institut Méditerranéen de la Biodiversité et d'Écologie marine et continentale (IMBE), unité Mixte de Recherche (UMR 7263 – CNRS) à Avignon Université.

Cette collaboration, en place depuis janvier 2002, a une double visée pédagogique et de recherche. Elle permet d'accueillir au sein du laboratoire des étudiant.e.s de l'école en L3 et en M1 et M2 des deux mentions. Son objectif est de familiariser les étudiant.e.s en L3 et 2<sup>e</sup> cycle de la mention CRBC aux techniques d'analyses chimiques par le biais d'enseignements pratiques et de travaux de recherche par l'identification de matériaux constitutifs des objets d'étude de DNA et de DNSEP.

En 2018, la volonté des deux équipes de développer des projets de recherche communs dans le cadre de la CRBC et de la création artistique, et de valoriser lesdits projets par le biais de communications scientifiques et autres voies de diffusion, a été formalisée dans un nouveau projet de convention-cadre et par l'élaboration d'une nouvelle convention de chercheuse invitée. Cette convention d'accueil signée en 2020 avec Avignon Université précise un nouveau partenariat au titre de la recherche. Salma Ghezal, docteure en chimie et enseignante à l'ESAA, est accueillie pour réaliser des travaux de recherche en lien avec la conservation-restauration des biens culturels par le laboratoire IRPNC de l'IMBE (UMR 7263 – CNRS), situé sur le campus AgroParc d'Avignon Université et spécialisé dans l'étude et la caractérisation de substances, notamment d'origine naturelle, employées en contexte artistique et archéologique.

La situation sanitaire accentuée par les problématiques liées à la direction de l'école n'ont pas permis le développement de ces projets.

À noter également l'existence de partenariats pédagogiques sur la période 2016-2018 avec d'autres écoles, comme celle de Monaco dans le domaine de la scénographie et des arts de la scène (participation des étudiants de l'ESAA au séminaire de recherche).

### 3.3. Partenariat structurant avec le Centre hospitalo-universitaire (CHU) ou avec d'autres institutions du secteur de la santé pour l'animation de pôles hospitalo-universitaires de soins, de formation et de recherche.

Non concerné sur la période. Une réunion a eu lieu en avril 2022 avec le nouveau directeur du CH d'Avignon pour envisager des partenariats dans les années à venir.

### 3.4. Autres alliances et partenariats académiques structurants.

#### **L'École(s) du Sud**

Le réseau *Écoles du Sud* permet de développer un ensemble d'actions communes dans le but d'enrichir l'offre globale d'enseignement et la professionnalisation des étudiants et diplômés. Si la première manifestation de cette association a été consacrée en 2017 aux diplômés dans le cadre d'une exposition, Inventeurs d'Aventures, dans plusieurs lieux de la région, la deuxième grande manifestation commune organisée à Avignon en février 2019 a été un séminaire réunissant des étudiants, des membres des équipes pédagogiques et des équipes administratives autour de deux principales thématiques : pendant l'école, la pédagogie et les mobilités, et après l'école, la professionnalisation et la valorisation des travaux des diplômés. Un deuxième séminaire consacré à l'inclusion au sein des écoles d'art a été organisé à la Villa Arson en décembre 2020. Parallèlement, une semaine de workshops partagés a été mise en place, permettant la mobilité d'étudiants dans l'ensemble des écoles du réseau (cf. annexe 1.13). Il est à noter que le réseau à jouer pour les directions un rôle moteur de partage de bonnes pratiques et d'analyses de la situation pendant la crise du Covid-19.

Depuis 2021, des étudiantes de l'ESAA ont pu postuler au projet MIRAMAR dont l'ESAA est partie prenante (cf. annexe 1.14.1). MIRAMAR est un réseau méditerranéen d'acteurs académiques, artistiques et culturels qui vise à soutenir le développement professionnel des jeunes artistes et travailleur.euse.s de l'art, et à créer des opportunités d'échanges culturels basés sur la solidarité, la réciprocité et l'hospitalité. Le réseau a ainsi identifié des structures partenaires dans plusieurs pays – Chypre, Égypte, Grèce, Italie et au Maroc – avec lesquels des programmes de résidence à destination des alumni du réseau sont développés dès 2022.

Le réseau, développé par *l'École(s) du Sud* s'appuie sur l'expertise de l'association Dos Mares, basée à Marseille, qui proposera aux lauréat-e-s des sessions d'accompagnement en amont et au retour de leur résidence à l'étranger.

### **ANDEA**

L'ANdÉA est l'association qui fédère les 45 écoles supérieures d'art et design sous tutelle du ministère de la Culture. Les établissements sont représentés au sein de l'ANdÉA par plus de 230 membres : enseignant-e-s, étudiant-e-s, directeurs-trices, personnels administratifs, etc. mais aussi des structures associées qui partagent des objectifs ou environnements communs (enseignement supérieur Culture, écoles d'art de pratiques amateurs, classes préparatoires publiques aux écoles d'art, etc.).

### **ICOM**

Le réseau ICOM (<https://icom.museum/fr/nos-actions/evenements/reunions-annuelles/>) : chaque année, l'ESAA participe aux réunions de l'ICOM en tant qu'adhérent et acteur de la conservation du patrimoine.

### **3.5. Partenariats structurants définissant la stratégie internationale de l'ESAA.**

Une priorité a été donnée de 2016 à 2019 à la restructuration interne de l'ESAA. C'est à partir de 2019 qu'un travail de définition de stratégie internationale a de nouveau été enclenché notamment en candidatant à l'obtention de la charte Erasmus +, perdue en 2018 et obtenue à nouveau en 2021 (cf. annexe 1.15).

L'ESAA s'est appuyée sur ses partenariats historiques pour renouer les conventions bilatérales actuellement en cours depuis 2021. La liste figure sur le [site internet de l'ESAA](#).

Le pôle performance de l'ESAA a noué en 2017 un partenariat avec le College of Fine Art and design de la Shenyang Normal University en Chine. En 2017, des conférences et un workshop ont été organisés à Shenyang (cf. annexe 1.16). Puis une délégation chinoise a été reçue à Avignon en 2018. Cette activité doit aujourd'hui faire l'objet d'une évaluation attentive.

### **3.6. Soutien à la mobilité entrante et sortante des personnels, accueil d'enseignant-es et de chercheurs-euses invité-és.**

L'accueil d'enseignant-e-s et chercheur-ses invité-es pour dynamiser les activités de formation et de recherche s'est fait ponctuellement mais régulièrement sur la période 2016-2021. On notera notamment les nombreuses invitations de l'unité de recherche PAMAL ainsi que celles effectuées dans le cadre du séminaire « art et artefactualité ». Cet accueil, d'autant plus important que l'équipe pédagogique est réduite (18 personnes) et ne comporte pas ou peu d'enseignant-chercheur, ne s'est généralement pas fait dans le cadre des partenariats internationaux de l'établissement.

### **3.7. L'établissement conforte sa stratégie internationale en développant le cas échéant des implantations à l'étranger en lien avec les acteurs locaux.**

Sans objet

### **3.8. Partenariats structurants et insertion dans l'environnement social, économique et culturel.**

L'ESAA inscrit ses enseignements en lien avec les structures présentes sur les différents territoires que couvre l'établissement, permettant de faire naître des projets innovants et stratégiques sur le plan des politiques publiques territoriales. Elle veille donc à s'appuyer sur les acteurs du monde économique et de l'emploi.

Le partenariat avec la galerie Arts up (cf. annexe 1.17) a notamment permis d'organiser des conférences dans le cursus de formation : avec la Maison des Artistes, avec le pôle emploi et d'autres acteurs de l'insertion économique depuis 2020.

Sur la période 2016-2018, étant donnée l'instabilité dans la gouvernance de l'établissement et la fragilité des équipes, il n'est pas possible de considérer de partenariats structurants.

### 3.9. Partenariats avec les collectivités territoriales en lien avec les schémas locaux et régionaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Le Conseil régional est chargé du schéma de l'enseignement supérieur. La Région, dont l'enseignement supérieur est une prérogative, ne participe pas à cette date au financement du budget de fonctionnement des écoles d'art de son territoire.

Des contacts ont été pris depuis l'arrivée d'un nouveau directeur en septembre 2021.

### 3.10. Engagements structurants dans le champ de la responsabilité sociétale et notamment de la déontologie et du développement durable.

Le concept de développement durable est loin de faire l'unanimité dans le champ académique, tout comme celui de croissance verte, car il n'interroge pas l'idéologie productiviste qui constitue l'une multiples causes de la crise environnementale globale.

Les engagements structurants de l'ESAA en termes de responsabilités sociétales semblent s'être maintenus en filigranes, sur le papier tout du moins. Le projet d'établissement *L'ESAA, école monde(s)* fait état de nombreuses considérations sur la responsabilité de l'artiste dans le champ social (cf. annexe 1.4 p.13). Le nouveau projet d'établissement réaffirmera et interrogera les enjeux de responsabilité sociétale.

En termes d'actions concrètes, l'ESAA utilise des outils de gestion des déchets et du papier depuis plusieurs années. Depuis 2021, l'école contribue aux événements nationaux et locaux qui interrogent la crise écologique globale, comme par exemple [la semaine de l'environnement](#).

Une délibération cadre sur les engagements en matière de responsabilité sociétale et de pratiques éco-responsables sera présentée lors du CA d'octobre 2022.

### 3.11. L'établissement apprécie l'impact socio-économique de ses activités et s'appuie, le cas échéant, sur des outils pour le mesurer.

La taille et les moyens de l'établissement ne permettent pas la mise en place d'une telle évaluation. On peut ici pointer néanmoins l'impact social important des projets d'Éducation Artistique et Culturelle engagés par l'ESAA, avec ces ateliers d'éducation artistique et culturelle (travail avec le Festival *C'est pas du luxe*, Fondation Abbé Pierre, inscriptions dans les dispositifs *C'est mon patrimoine*, *Rouvrir le Monde*, etc.).

Les indicateurs dont dispose l'établissement pour apprécier quantitativement l'impact socio-économique de ses activités sont :

- nombre d'étudiant.es boursier-es ;
- nombre de public accédant aux ateliers d'éducation artistique et culturelle ;

La politique économique est étudiée dans le cadre des enquêtes d'insertion réalisées par le service pédagogique de l'ESAA.

### 3.12. L'établissement évalue son impact environnemental et en assure la maîtrise en s'appuyant notamment sur des indicateurs, des labels et des certifications.

L'ESAA ne dispose pas de label spécifique ni de certification.

La politique écologique est active mais ne dispose pas d'outils de mesure.



## 4. Référence 4. Gouvernance.

### 4.1. Organisation de la gouvernance.

L'organisation de la gouvernance s'appuie sur les [statuts de l'établissement](#) définis en 2010 et 2011 dans le cadre de la création de l'EPCC. Ces statuts permettent d'identifier les organes de gouvernance internes et leurs responsabilités.

L'arrivée d'un directeur en 2018 a permis d'enclencher un nouveau processus d'élections professionnelles, permettant à toutes les catégories de personnels d'être représentées dans les instances : [Conseil d'administration](#) et [Conseil Scientifique et Pédagogique](#).

La question de la collégialité soulignée dans les différents dossiers d'évaluation de l'établissement a donc été traitée en redonnant une voix et un espace de travail à l'ensemble de la communauté. Cette nouvelle gouvernance plus collégiale a été un préalable la création d'un [Conseil de la Vie Étudiante \(CVE\)](#) en 2021.

### 4.2. Démocratie interne et la participation de toutes les parties prenantes à la vie de l'établissement.

Depuis 2019, tous les ordres du jour du CA et du CSP, ainsi que tous les comptes des réunions organisées, sont répertoriés sur le site internet de l'ESAA.

De 2018 à 2020, la majeure partie du corps enseignant refuse de participer aux élections, rendant de facto le CSP inopérant.

La réactivation du CSP en 2020 à la suite de nouvelles élections a permis de retrouver un fonctionnement collégial.

Depuis l'arrivée de la nouvelle direction en septembre 2021, des nombreux temps d'échanges sont organisés. S'ajoutent ainsi aux réunions des différentes instances (CSP, CA, CVE) des réunions pédagogiques plénières, des réunions des coordinateurs·trices d'années, des réunions mensuelles du pôle administratif et technique, des réunions avec les représentants étudiants, des réunions plénières (« assemblée générale de l'ESAA ») visant à une meilleure circulation de l'information et ménageant la possibilité de s'exprimer pour chacun·e.

Les différentes instances favorisent aujourd'hui la démocratie interne et la participation de toutes les parties prenantes à la vie de l'établissement comme peuvent en témoigner les ressources sur ces instances accessibles sur le site internet de l'ESAA.

### 4.3. Caractère collégial de l'élaboration et du déploiement des orientations stratégiques de l'établissement.

Non pertinent entre 2016 et 2020 (absence de réunions du CSP), absences de compte-rendu des réunions pédagogiques. Depuis 2020, le CSP est sollicité sur les sujets relevant des orientations pédagogiques et de recherche de l'établissement. Les réunions mentionnées en 4.2 servent également d'espaces de dialogue pour l'élaboration du futur projet d'établissement.

### 4.4. Attributions de compétence et degrés de subsidiarité.

Les attributions de compétence et les degrés de subsidiarité sont clairement établis entre les différents niveaux de structuration de l'établissement. L'ESAA dispose de [statuts](#) qui précisent le rôle et les champs de gouvernance des différentes instances.

Le directeur dispose d'une délégation de signature formalisée par [délibération formalisée du Conseil d'administration](#) sur tous les actes de l'établissement exceptée la question du recrutement conformément aux statuts de l'établissement.

### 4.5. Mesures de l'impact de l'initiative d'excellence sur l'organisation, le fonctionnement et les performances.

L'établissement ne peut pas mesurer l'impact de l'initiative d'excellence sur son organisation, son fonctionnement et ses performances. En 2021, l'établissement sort de dix ans de crise(s). Le dialogue social s'est réinstallé depuis 2020. L'offre pédagogique et la recherche se restructurent depuis 2021.

#### 4.6. Communication externe.

L'ESAA a depuis 2016 consolidé son organisation en termes de communication en lien avec la restructuration du pôle administratif et technique.

2016-2018 - La gestion de la communication de l'école n'était clairement pas une priorité. Aucun poste dédié à ce service et à cette fonction, moyens, aucun budget. À cette période, la gestion était confiée à certains enseignants et étudiants.

2018-2019 - En 2018, l'ESAA a recruté un chargé de mission pour ses systèmes d'information. Un énorme travail de récupération des données et de centralisation de la communication a été opéré par ce dernier. Une longue période de reconstruction a été nécessaire pour remettre en service les outils de communication déjà en place dont la gestion n'était pas efficiente. Chantiers réalisés avec le personnel en place (l'ESAA ne bénéficie pas de poste de chargé de communication) : mise en place du [site internet](#) actuel gratuit sous le format Wordpress (seul l'hébergement est payant), refondu en 2018 et maintenant hébergé par IONOS 1&1 dans des conditions conformes au RGPD. Reprise des codes pour gérer les réseaux sociaux actifs de l'école Facebook et Instagram. Mise en place de la chaîne YouTube. Constitution au fur et à mesure des événements d'une photothèque dédiée à l'enseignement supérieur et à l'éducation artistique et culturelle

2020-2021 - Un travail de structuration et d'organisation s'est mis en place en ciblant les actions prioritaires pour rendre plus lisible l'activité de l'établissement. Les actions sont menées à budget constant et modeste. Elles ne permettent pas des actions de diffusion de grande ampleur (publication dans la presse, participations à des salons, etc.).

La gestion des outils de communication existants est optimisée. L'utilisation quotidienne du site internet et des réseaux sociaux ([Facebook](#), [Instagram](#), [LinkedIn](#)) permet depuis cette période de rendre lisible l'activité de l'ESAA. Il est ainsi noté une augmentation de la fréquentation de ces réseaux par le grand public et la communauté de l'ESAA (4753 followers sur la page Facebook au 31 mai 2022 ; 768 abonnés Instagram au 31 mai 2022 ; 232 abonnés au 31 mai 2022). Le site internet de l'établissement enregistre 48.000 visiteurs fin 2018 ; il en cumule plus de 375.000 au 31 mai 2022 (statistique provenant de l'hébergeur Ionos 1and1).

Une charte graphique a été mise en place avec l'ensemble des documents de référence de l'ESAA (rapport d'activité, livret de l'étudiant, programmes de rentrée, JPO, livret d'expo, etc.). Un travail de prise de contact en direction de la presse locale (la Provence, le Dauphiné, Radio Bleue, etc.) a été engagé pour rendre et augmenter la visibilité de l'établissement.

Pour renforcer ce travail, un CDD à mi-temps (emploi étudiant professionnalisant) a été recruté en 2020 pour développer des documents et des outils de communication visant à mettre en valeur les activités de l'ESAA : création d'un gabarit pour annoncer les conférences et autres événements de l'école (affiches), réalisation d'une Newsletter (4 numéros), création d'une revue de presse, captation photo et vidéo pour alimenter tous les outils de communication et les publications des réseaux sociaux. Exemple : réalisation pour les JPO 2020 d'une [visite virtuelle](#) de l'école et de capsules vidéo pour rendre l'école plus accessible et vivante.

#### 4.7. Communication interne.

Chaque année depuis 2020 est élaboré un calendrier des réunions et des dates clés qui permet à chacun de se repérer.

Des réunions par pôle de compétences (enseignants, techniques, administratifs) sont organisées tous les mois. L'établissement tient à disposition les comptes-rendus de ces réunions.

À son arrivée à la direction de l'ESAA, Morgan Labar identifie néanmoins la communication interne comme l'un des endroits de fragilité de l'établissement. Un travail est actuellement en cours au sein du pôle pédagogique pour mettre en place des actions visant à améliorer la communication interne entre enseignant.es, entre enseignant.es et étudiant.es, entre administration et enseignant.es, etc.

#### 4.8. Système d'information.

On notera qu'à l'arrivée de l'administrateur en 2019 et avec l'appui d'un chargé de mission en poste depuis 2018, l'établissement a développé et mis en place de nouveaux outils d'échanges avec les services de la préfecture et de la trésorerie municipale. Le télétravail a également été facilité pour certains agents du service administratif.

##### Liste des logiciels de gestion :

**Gestion Financière** : Berger Levrault - Gestion Financière

Gestion des flux : comptabilité - trésorerie - budget - Achats et règlements fournisseurs.

**Ressources Humaines** : Berger Levrault - E.magnus Paie

Gestion du personnel : paies - congés - planning - carrières.

**Dématérialisation** : Berger Levrault – BLES

Échanges Sécurisés pour la gestion de la dématérialisation des procédures, signatures électroniques, échanges dématérialisés, archivage, certificat électronique, connecteur Chorus Pro, Données Sociales, PES, Acte.

**Télétravail** : Berger Levrault - System Care

Solution de télétravail permettant à des collaborateurs la connexion sécurisée à leur poste de travail à partir de leur domicile.

**Gestion de la scolarité** :

Cette année, l'école souhaite travailler sur la mise en place d'un outil de gestion de la scolarité. Nous sommes actuellement dans l'attente d'une proposition pour participer en tant qu'établissement test à la solution PEGASE.

**ERASMUS+** : Dans le cadre du programme Erasmus+ et la gestion de l'ESI (European Student Identifier) nous sommes entrés dans le processus alternatif (taille de l'établissement oblige) de digitalisation du programme ESI via la plateforme MyAcademic ID. Nous sommes dans l'attente de nos identifiants.

**Système informatique** :

L'école a totalement modernisé les postes de travail informatique du service administratif entre fin 2018-début 2019.

Après l'audit RGPD réalisé en 2021 et selon les préconisations de son prestataire, l'établissement a planifié la mise en place d'un Firewall garantissant une meilleure sécurisation de son système informatique notamment le serveur principal, la protection des données stockées et une meilleure gestion des connexions au réseau Wifi de l'école.

(<http://esaavignon.eu/wp-content/uploads/2021/12/DELIB-N-3-Charte-RGPD.pdf>)

L'établissement s'est ainsi doté d'un système d'information intégré, dont l'organisation et les moyens répondent en partie à ses besoins de pilotage et aux obligations concernant la cybersécurité. La mise en place d'un logiciel de gestion de scolarité (gestion des emplois du temps, planning de salles, gestion des absences, inscriptions pédagogiques et administratives, etc.) reste une nécessité, que le budget contraint de l'établissement ne permet pas pour le moment. La participation comme établissement pilote à la mise en place du logiciel PEGASE est très vivement souhaitée.

#### 5. Référence 5. Politique globale de la qualité.

##### 5.1. Une politique de la qualité transparente et rigoureuse est déployée dans les services et composantes. Elle associe les personnels et les étudiants.

Non applicable sur la période 2016-2020. Depuis septembre 2020, l'accompagnement du ministère de la Culture en septembre 2020 a permis de redynamiser le dialogue social interne et la réactivation du CSP.

##### 5.2. L'établissement a recours à des outils d'amélioration continue associés à des pratiques d'analyse prospective, d'évaluation interne et d'évaluation externe.

Ces analyses prospectives n'existent pas sur la période 2016-2020. Depuis 2017, l'évaluation annuelle des enseignements a été mise en place (cf. dossier d'auto-évaluation formation).

### 5.3. L'établissement assure un suivi des recommandations de la précédente évaluation et explicite les modalités de prise en compte de celles-ci.

Le rapport d'évaluation du DNSEP reçu en 2015 (campagne d'évaluation 2014-2015) indiquait les points faibles suivants :

- Absence d'un dispositif de suivi du devenir des diplômés.
- Absence d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Données statistiques lacunaires.
- Effectifs très faibles pour la mention « création », qui interrogent sur la mutualisation importante des enseignements entre les deux mentions.
- Actions de professionnalisation relevant insuffisamment d'actions prospectives (commandes encore trop présentes).

Le rapport recommandait :

- ❖ « En interne, la responsabilisation des étudiants et leur implication dans la réalisation du projet d'établissement ».
- ❖ De mener « une réflexion sur le déséquilibre des effectifs entre les deux mentions » et de développer l'accueil d'étudiants de l'espace euro-méditerranéen.
- ❖ En externe, l'établissement d'une « stratégie durable et enrichie concernant les partenariats professionnels et les liens avec les institutions d'enseignement supérieur »
- ❖ « La mise en place de manière prioritaire d'un dispositif formalisé d'autoévaluation »

Les crises et vacances de direction depuis ce rapport n'ont permis de répondre que partiellement à ces recommandations.

L'implication des étudiants est un processus en cours qui ne semble pas avoir été suffisamment pris en compte sur la période 2016-2020. Depuis septembre 2021, la nouvelle direction s'efforce d'associer la communauté étudiante, en organisant notamment des réunions et temps d'échanges, à la fois rétrospectifs et prospectifs. L'évaluation des enseignements a été mise en place en 2018-2019 mais n'a pas été menée en 2019-2020 (sur décision de la direction en raison de la crise pandémique). Une première enquête d'insertion a été mise en place en 2019 mais n'a recueilli que 4 réponses. Elle a été réactivée en 2021-2022.

On ne constate plus de déséquilibre entre les deux mentions, mais les effectifs en filière création restent relativement bas au regard des capacités d'encadrement. Le renouvellement des équipes, l'engagement dans de nouveaux projets et partenariats ainsi que la définition d'axes de recherche stratégiques devraient permettre de rendre l'établissement attractif, en particulier en second cycle. Aucune stratégie durable ne s'est dessinée sur la période 2016-2021. L'actuelle direction y travaille en concertation avec les équipes.

Il est à noter que le rapport du CNESERAC accréditant l'établissement pour la période 2021-2024, reçu le 8 juillet 2021, pointe :

- La nécessité de poursuivre la structuration de la gouvernance en confortant l'implication et la représentation de toutes les parties prenantes de l'école.
- Assurer les fondamentaux.
- Valoriser la formation en conservation-restauration.
- La nécessité d'améliorer l'attractivité de la formation.
- Structurer la recherche.

Cela doit passer par la réaffectation de moyens financiers et le rééquilibrage des postes de dépenses sur de nouveaux projets.

L'actuelle direction partage le diagnostic et travaille ces différents sujets.

## 6. Référence 6. Pilotage stratégique, programmation budgétaire et dialogue de gestion interne.

### 6.1. Modèle économique.

L'absence de gouvernance de 2016 à 2018 a fragilisé l'école en termes de gestion et de gestion des ressources humaines. Elle n'a pas permis la recherche et le développement de ressources nouvelles ni de consolider une stratégie de financement pluriannuelle. Le budget a par la suite été consolidé en 2019-2020 par le maintien des subventions publiques de la Ville d'Avignon et du ministère de la Culture. Depuis 2021, et compte tenu des nouveaux projets envisagés, l'ESAA s'appuie sur les excédents passés et les réaffecte lors des budgets supplémentaires.

Un travail prospectif est en cours avec l'arrivée de la nouvelle direction depuis septembre 2021.

Les tableaux des recettes et de dépenses pour la période référencée sont synthétisés en annexe 1.19.

Les recettes de 2016 à 2021 (sans reprise de résultat) passent de 1 823 811€ à 1 795 401€. Les recettes liées aux droits d'inscription passent de 16 575€ en 2016 à 73 616€ en 2021. Les recettes liées aux subventions publiques passent de 1 783 369€ en 2016 à 1 703 212€ en 2021.

NB/ Il est à noter que l'établissement a perdu une source de financement en 2018 avec la fermeture de l'Unité de Recherche PAMAL (20 000€). En 2020, l'école a obtenu la subvention de *l'École(s) du Sud* soit 21 600€.

Les dépenses de fonctionnement passent de 1 736 461€ en 2016 à 1 861 146€ en 2021. Les charges de personnel constituent l'essentiel de ces dépenses. Elles passent de 1 514 105€ en 2016 à 1 484 062€ en 2021. Les évolutions des charges de personnel s'expliquent par un contexte social très fragilisé.

En 2018, la direction en place a mené une politique offensive de reconstruction du tableau des effectifs :

- 2018, arrivée d'un directeur, création d'un poste de chargé des systèmes d'information et de la maintenance, recrutement d'un professeur de sciences spécialisée sciences de la conservation-restauration notamment pour faire vivre le laboratoire de l'ESAA mais aussi développer des partenariats structurants avec les instituts de recherche (université, CICRP, etc.)
- 2019, arrivée d'un administrateur, d'un comptable, d'une coordonnatrice administrative, un poste PEA culture anglaise, de deux mi-temps enseignants et d'une coordinatrice pour les ateliers libres, d'un régisseur pour le site de Champfleury.
- 2020, arrivée d'un PEA sciences humaines, arrivée d'un PEA cultures numériques.
- 2021, renouvellement de 3 postes de PEA (Cultures numériques, Volume et sculpture, Vidéo).

À noter, l'ESAA a dû supporter des charges exceptionnelles liées à des personnels de l'ESAA :

- 29 572 euros pour un agent qui bénéficie des ARE de 2019 à 2021 ;
- 28 000 euros pour un agent qui bénéficie de l'AIT de 2018 à 2021 (HC) puis versement de 50 000€ en indemnités 2022.

L'ESAA veille à l'équilibre de ses charges et de ses recettes depuis 3 ans en contenant ses dépenses et en présentant des excédents des deux sections depuis plus de 6 ans.

L'établissement dispose donc d'un modèle économique actuellement déséquilibré, mais soutenable à moyen terme par le non-remplacement d'un poste de PEA suite à un départ en retraite (le prochain est prévu en octobre 2023) et par la suppression à venir d'un poste administratif.

## 6.2. Procédure budgétaire.

Le budget fait l'objet d'une analyse annuelle par les financeurs notamment à la demande des services de la ville d'Avignon car il n'existe pas de contrat de performance à ce stade.

Les étapes budgétaires sont les suivantes :

- le Débat d'Orientation Budgétaire est présenté en octobre devant le Conseil d'administration ;

- le Budget Prévisionnel est voté en décembre par le Conseil d'administration ;
  - le Compte de gestion et le compte administratif sont approuvés par le Conseil d'administration ;
  - le budget supplémentaire est voté en juin généralement ;
- et éventuellement si besoin, le vote de décisions modificatives.

Pour la section de fonctionnement, l'ESAA bénéficie des aides financières suivantes :

- financement de la ville d'Avignon ;
- subvention de la DRAC (ministère de la Culture).

Cécile Helle, Maire d'Avignon a confirmé en 2021 le soutien de la Ville à l'ESAA par courrier formalisé et transmis au ministère de la Culture dans le cadre du dossier d'accréditation 2021 (cf. annexe 0.3).

Ci-dessous l'**évolution des subventions publiques** :

	2016 en €	2017 en €	2018 en €	BP 2019 en €	BP 2021 en €	BP 2022 en €
Ville d'Avignon	1 548 912	1 548 912	1 548 912	1 498 912	1 498 912	1 498 912
DRAC	208 300	208 000	208 300	188 000	188 000	188 000
TOTAL	1 757 212	1 757 912	1 757 912	1 686 912	1 686 912	1 686 912

Le budget d'investissement de l'ESAA est très faible (23 000€) et constitué uniquement de la dotation aux amortissements.

En 2015, le HCERES appelait l'ESAA à développer des projets de partenariat. Cela a été fait au regard des moyens alloués par les dotations annuelles et dans le cadre de cette contrainte financière réelle pour l'institution.

Depuis 2020, l'ESAA finance un certain nombre de projets par le biais de l'affectation de l'excédent de fonctionnement des années passées. Le Conseil d'administration travaille aujourd'hui à faire évoluer les recettes de l'établissement par le biais de financements spécifiques (augmentation des droits d'inscriptions, recherches de subventions et de mécénat). Ce travail prend du temps et doit s'appuyer sur un projet d'établissement consolidé (cf. annexe 1.20).

### 6.3. Prévision des besoins et des ressources / schémas directeurs.

Sans objet. L'établissement ne dispose pas de contrat de performance.

### 6.4. Masse salariale.

L'ESAA a mis en place en 2021 des lignes directrices de gestion formalisées et transmises à l'ensemble des salariés (cf. annexe 1.22), ainsi qu'un rapport social unique (RSU). Le RSU est présenté chaque année au Conseil d'administration et permet un débat sur la politique RH de l'établissement. Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire, est analysé le poids de la masse salariale dans le budget de fonctionnement et les incidences du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

La masse salariale constatée au compte administratif 2020 s'élève à 1.48M€ soit 82.25% du budget. La maîtrise de son évolution reste un enjeu majeur pour les années à venir. Le GVT et les évolutions des charges patronales (CNRACL) auront des incidences sur les charges de personnel.

L'établissement assure donc le suivi de sa masse salariale au moyen d'outils d'analyse prospective et d'aide à la décision. Sur la période 2018-2021, face au constat de non-renouvellement des personnels et de l'endogamie des équipes depuis les années 2000, la direction fait le choix d'ouvrir l'école à des intervenants extérieurs. Si l'intention s'appuyait sur un juste constat, les choix de recrutement posent question

(exclusivement des hommes de plus de 50 ans, sans expérience reconnue dans le monde de l'art contemporain).

#### 6.5. Financements de l'initiative d'excellence et des projets connexes dépendant du Programme d'investissements d'avenir.

L'établissement n'est pas concerné à ce stade. L'établissement a manifesté son soutien par un courrier co-signé par la présidence et la direction en date du 28 janvier 2022 au projet d'Avignon Université pour le PIA4 (cf. annexe 1.23).

#### 6.6. Bilan de l'utilisation des financements de l'initiative d'excellence et des projets connexes dépendant du Programme d'investissements d'avenir.

Sans objet

#### 6.7. Dialogue de gestion et répartition des moyens.

Depuis la réactivation du Conseil scientifique et pédagogique en 2020, le budget annuel lui est présenté chaque année. Il fait l'objet d'une explication et d'échanges avec les représentants qui y siègent. Il fait également l'objet de temps d'échanges et d'explications préparatoires en direction des représentants étudiants et personnels élus au CA. Les demandes d'investissement sont centralisées après saisine des enseignant·e·s pour connaître les besoins des différentes mentions.

Cela est aussi explicité lors des réunions du pôle administratif et technique.

### 7. Référence 7. Politique des ressources humaines et développement du dialogue social.

La politique de ressources est traduite chaque année dans le rapport social unique présenté et approuvé par le Conseil d'administration (cf. annexe 1.21) et ce depuis 2019. Ce rapport est bien sûr transmis aux représentants du CSP et discuté en tant que de besoin.

Le renouvellement des postes est soumis à l'avis du CSP et approuvé dans le cadre du tableau des effectifs de l'ESAA.

L'ESAA qui a connu une période de crise importante a travaillé sur la prévention des risques psycho-sociaux et des luttes contre les violences sexistes et sexuelles avec deux organismes extérieurs (psychologues du centre de gestion du Vaucluse d'une part et l'association CDIFF d'autre part). Ce travail a permis la mise en place d'un vrai dialogue social apaisé pour les salariés de l'ESAA et pour ses étudiant·e·s.

#### 7.1. Politique de recrutement

##### Recherche

Entre 2016 et 2019, seuls deux enseignants sont titulaires d'un doctorat parmi le corps enseignant : Salma Ghezal (chimie) et Gaspard Salatko (anthropologie). À la suite du départ de Gaspard Salatko est recruté en 2020 Bernard Müller, docteur en anthropologie et membre associé de l'équipe de recherche IRIS (EHESS). En 2021, Morgan Labar, docteur en histoire de l'art (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne), enseignant associé au département ARTS de l'École normale supérieure et membre du laboratoire de recherche-crédation SACRE EA 7410 est recruté à la direction de l'ESAA et prend part à ses activités de recherche et d'enseignement. En octobre 2021 sont recrutés les artistes Benoît Broisat, PEA cultures numériques ayant participé à l'activité de l'Unité de Recherche des Beaux-arts de Nantes, et Léa Le Bricomte, PEA volume/sculpture, enseignante vacataire à l'université Paris 8. En décembre 2021, Sirine Fattouh, docteur en Arts (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) est recrutée sur le poste de PEA art vidéo.

Ces quatre recrutements témoignent d'un engagement nouveau de l'ESAA dans une dynamique de recherche exigeante et en prise avec les débats esthétiques et épistémologiques de son temps. Ces recrutements devraient, à moyen termes, permettre de remédier à la perte du laboratoire PAMAL et

permettre à l'ESAA de retrouver une attractivité nationale, tout en contribuant à l'amélioration de la qualité des formations. Ils permettent également de rajeunir un corps enseignant vieillissant (moyenne d'âge 55 ans) et de viser à un rééquilibrage entre hommes et femmes, ainsi qu'à introduire de la diversité dans les profils enseignants.

#### Personnels administratifs et techniques

L'absence de direction et la désignation d'un administrateur provisoire une demi-journée par semaine entre 2016 et 2018 a accentué la fragilité de l'établissement.

La direction 2018-2021 a mené une politique offensive de reconstruction du tableau des effectifs avec la création en 2018 d'un poste de chargé des systèmes d'information et de la maintenance, l'arrivée en 2019 d'un administrateur (volonté du Président de l'ESAA) et d'un comptable (en remplacement de deux ex-salariées de l'ESAA, dont l'une a été radiée des cadres de la fonction publique pour un vol de régie en 2017 et l'autre est en contentieux avec l'ESAA depuis 2019 pour faire reconnaître au service l'imputation de son invalidité au travail), d'une coordonnatrice administrative (redéploiement de poste administratif) et d'un régisseur pour le site de Champfleury (remplacement d'un départ à la retraite et passage du poste de mi-temps à temps plein).

#### Enseignement

En 2019 ont été créés un poste de PEA culture anglaise (redéploiement de poste sur le tableau des effectifs), de deux mi-temps enseignants pour les ateliers libres, une coordinatrice pour les ateliers libres (septembre 2019 recrutement de Sylvette Ardoino pour assurer le développement de l'EAC à l'ESAA).

En 2020, la direction, soucieuse de développer l'offre de pratique amateur à l'ESAA, transforme les mi-temps dédiés aux ateliers libres en postes de PEA, céramique et gravure, là où les profils auraient requis des recrutements d'AEA, ou de techniciens. Ces contrats ont terminé en 2021 et permis à la nouvelle direction de mener trois recrutements de PEA pour l'enseignement supérieur. Les spécialités des trois postes ont été validés par le CSP (mai et juin 2021). Un manque important d'enseignants dans la mention « conservation-restauration » est à noter, renforcé par un arrêt longue maladie. La direction actuelle a engagé un rééquilibrage en procédant au recrutement de deux postes de PEA à mi-temps spécialisés en conservation-restauration. Pour cela, le poste de PEA anglais a dû être réduit à mi-temps.

### 7.2. Parité, inclusion et réduction des discriminations.

La parité, l'inclusion et la réduction des discriminations n'ont pas été des enjeux pris en compte dans la politique de recrutement 2018-2021. En ce qui concerne le corps enseignant, mise à part le poste de PEA anglais occupé par une femme, tous les recrutements ont été des hommes en deuxième moitié de carrière.

Le bilan social 2019 (cf. annexe 1.21) indique que le seul cadre d'emplois majoritairement masculin est celui du corps enseignant : 70% des PEA sont des hommes. Il convient de rappeler que les effectifs étudiants sont très majoritairement féminins (cf. rapports d'activité de l'ESAA annexe 1.5). Il est permis de s'interroger sur des biais concernant le recrutement des étudiant·e·s au concours d'entrée ainsi que sur des biais concernant la composition des jurys de diplômes (très majoritairement masculins sur la période 2016-2021).

Devant cette situation problématique, la direction arrivée en septembre 2021 mène une politique de rééquilibrage, en particulier dans le choix des intervenant·e·s vacataires, dans l'attente de possibilités de recrutement.

### 7.3. Gestion pluriannuelle des effectifs, des emplois et des compétences des personnels.

Un travail de GPEC a été mené lors de l'élaboration des lignes directrices de gestion et a été présenté au CSP et au CA. Les lignes directrices de gestion ont été approuvées par arrêté du Président du CA.

L'établissement a formalisé un rapport en 2021 sur les lignes directrices de gestion (cf. annexe 1.22).

### 7.4. Procédures de recrutement, d'emploi et de promotion des personnels.

Les procédures relatives aux recrutements sont mises en œuvre au sein de l'établissement conformément à la réglementation en vigueur :



- avis de vacance de poste,
- déclaration de l'avis de vacance de poste auprès du Centre de gestion du Vaucluse,
- publicité de l'avis,
- jury de recrutement (il intègre des professeurs en cas de recrutement de PEA).

Les taux d'avancement de grade ont été fixés par [délibération du Conseil d'administration](#) du 6 mars 2020.

Le tableau des effectifs est réactualisé et soumis au Conseil d'administration chaque année en intégrant des propositions de promotions pour les agents de l'ESAA.

En ce qui concerne l'accompagnement des parcours professionnels, des entretiens sont réalisés annuellement par la direction de l'établissement et par l'administrateur pour l'ensemble des salariés. Ils permettent d'échanger sur les mobilités internes et externes. À noter l'absence d'entretiens professionnels des PEA par la direction en 2020-2021. On souligne un manque de mobilité du personnel enseignant.

En ce qui concerne le dialogue social et qualité de vie au travail, une politique sociale offensive a été engagée depuis 2020, et ce en dépit d'un budget très contraint : CNAS, versement des tickets-restaurants, mise en place du télétravail (une journée par semaine pour les personnels administratifs depuis 2020). Une réflexion sur la qualité de vie au travail a été engagée avec la mise en œuvre d'une évaluation des risques psycho-sociaux (RPS) par un expert agréé réalisé en 2021 et partagé avec l'ensemble des personnels.

Cette évaluation a permis d'aboutir à un plan d'actions à réaliser à compter de 2022. Ce plan d'actions a été validé par tous (cf.annexe 1.24).

## 8. Référence 8. Politique immobilière.

### 8.1. Diagnostic et suivi du patrimoine immobilier.

Les locaux de l'École supérieure d'art d'Avignon sont situés sur deux sites, sur la commune d'Avignon :

- **500, chemin de Baigne Pieds, 84 000 Avignon** (siège administratif, salles de cours et laboratoires de conservation-restauration)

La surface des locaux est de 2 300 m<sup>2</sup> plancher (cf. plan en annexe 1.25) ainsi répartis :

- rez-de-chaussée : hall et couloirs et lieux de circulation, bibliothèque, amphithéâtre, bureaux, salles de cours et sanitaires.
- 1<sup>er</sup> étage : couloirs et espaces de circulation, bureaux, salles de cours et sanitaires.

L'ESAA est occupant unique du site depuis 2014 et en assure l'entretien.

Par décision du Conseil du Syndicat mixte Saint Marthe du 28 octobre 2019, le Syndicat (composé de représentants du Département et de la Ville d'Avignon) a décidé de renouveler la mise à disposition des locaux sis chemin de Baigne-Pieds par le biais d'une convention de mise à disposition à titre gratuit au profit de l'ESAA (cf. annexe 1.26). Cette convention effective à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction sans qu'elle puisse excéder 3 ans.

Compte tenu des échéances, une démarche proactive a été engagée sur la question contractuelle afin d'assurer un cadre juridique préservant à la fois le propriétaire et l'ESAA.

- **1, avenue de la Foire, 84 000 Avignon** (ateliers de création)

La surface concernée par est de 1 098m<sup>2</sup> (cf. plan ci-joint) ainsi répartis :

- rez-de-chaussée : 4 salles d'expositions – bureau – wc – sas et montée d'escalier vers 1er étage.
- 1<sup>er</sup> étage : escalier – palier – sanitaires – plateau avec scène.

L'ESAA partage le site du 1, avenue de la Foire avec le Service des Sports de la Ville d'Avignon, les associations de culture provençale, et avec les réserves du Palais du Roure, musée municipal, et des Archives municipales. Par décision numéro 130406 du 16 juillet 2013 du Conseil municipal, Madame Marie José ROIG a attribué à l'ESAA les locaux situés 1 avenue de la Foire et ce à titre gratuit dans le cadre d'une convention d'occupation précaire. Cette convention effective à la date de signature pour une durée de 3 ans était renouvelable 1 seule fois. Il convient de mettre à jour le document contractuel pour ces locaux. Ce travail est en cours.

L'ESAA a mis en place, en lien avec le Centre de gestion du Vaucluse, un document unique pour le site de Baigne-Pieds consacré à l'évaluation des risques professionnels liés à l'activité d'enseignement supérieur et d'éducation artistique et culturelle. Cela a été fait en interne pour le site de Champfleury. Chaque année, l'école organise des visites périodiques de contrôle avec les bureaux de contrôle idoines (SOCOTEC et DESSAUTEL) pour Baigne-Pieds. Pour Champfleury, l'ESAA contrôle les moyens de lutte contre les incendies (extincteurs et désenfumage). Le régisseur, est par ailleurs responsable unique de la sécurité du Palais de la Foire en accord avec les services de la Ville depuis 2019.

La programmation et la soutenabilité immobilière sont questionnées avec la Ville d'Avignon qui met à disposition leurs locaux municipaux.

#### 8.2. Connaissance de l'utilisation du patrimoine immobilier.

L'établissement a une bonne connaissance de l'utilisation de patrimoine immobilier que la municipalité lui met à disposition.

#### 8.3. Planification immobilière.

L'établissement ne s'appuie pas sur une planification immobilière de moyen ou de long terme, en raison des baux précaires d'occupation des sites. Une demande a été faite à la ville de contractualiser sur des baux pluriannuels, sans réponse positive à ce jour. Il n'existe en conséquence aucune structuration de programmation pluriannuelle d'investissement, à laquelle les partenaires pourraient être associés.

Il est à noter que le rapport d'accréditation pour le valant grade Licence du DNA de 2017 fait mention d'un déménagement sur le site de Baigne Pieds « à caractère temporaire » et d'un « nouveau déménagement désormais prévu fin 2018, dans des locaux adaptés et proposés par la municipalité d'Avignon » (cf. annexe 1.3, p.2). Ce projet de déménagement dans des locaux adaptés a été abandonné. Aucun des locaux actuellement occupés n'étaient destinés à servir d'école d'art. L'établissement s'y adapte dans la mesure de ses capacités.

Le rapport d'évaluation HCERES 2021 pointait la nécessité pour l'établissement d'un espace dédié aux ateliers de création pour les étudiant·e-s de L1, ce qui n'a pu être trouvé. Le rapport pointait également la nécessité d'une galerie d'exposition en centre-ville. Dans l'attente d'une proposition satisfaisante, l'établissement a contractualisé en 2021 avec la galerie associative Arts up, disposant d'un local de 20m<sup>2</sup> en centre-ville, situé au 10 rue du Chapeau Rouge.

L'actuelle direction mène un travail prospectif (France Domaine) afin de trouver des locaux en centre-ville ou en proximité du centre-ville (300m<sup>2</sup>) qui permettraient de mener la politique d'exposition attendue d'une école supérieure d'art dans des conditions matérielles acceptables.

#### 8.4. Projets d'investissement structurants, gestion immobilière, transition écologique, énergétique et environnementale.

Non propriétaire du site et compte tenu d'un budget très contraint, il a été complexe d'envisager des travaux de restructuration des lieux d'enseignement de 2016 à 2021. À cette date, l'ESAA assure l'entretien courant de ses locaux uniquement.

#### 8.5. Gestion logistique et immobilière, mutualisations avec des partenaires, actions de valorisation du patrimoine immobilier.

L'amphithéâtre de l'ESAA (196 places) est mis à disposition d'associations à titre gratuit ou proposé à la location (1 000€ / journée).

#### 8.6. Transition écologique, énergétique et environnementale.

Un travail est engagé par les services municipaux (direction de la culture et de l'immobilier de la ville d'Avignon) sur la politique immobilière du site de Champfleury. L'ESAA cherche à obtenir la jouissance d'autres parties sous-utilisées du site (cf. annexe 1.27).

# Chapitre 2.

## Politique de la recherche, de l'innovation, de l'inscription de la science dans la société

### 9. Référence 9. Orientations structurantes de la politique de recherche.

#### 9.1. Choix stratégiques.

L'établissement était doté d'une Unité de Recherche financée par le ministère de la Culture, le laboratoire PAMAL (cf. annexe 2.1). Cette unité de recherche bénéficiait d'une reconnaissance nationale et internationale. La direction 2018-2021 a pris la décision en 2019 de fermer ce laboratoire, entraînant le départ des enseignants qui l'animaient. Le choix s'explique en partie par des conflits de personnes et par la situation dont bénéficiait le directeur de l'UR PAMAL (décharge d'enseignement à 80%), vécue comme une situation inégalitaire par les collègues impliqués ou non dans la recherche.

Aucun projet de recherche structurant n'a été porté sur la période 2018-2021. On note dans le projet d'établissement la volonté de consacrer la recherche de l'année 2020-2021 à la couleur.

Deux DSRA (diplôme supérieur de recherche en art, 3<sup>e</sup> cycle) ont été mise en place en 2014 : PAMAL (pratiques numériques) et ARPOP (cf. activation et réactivation de performances et œuvres participatives, recherche en performance 2018 annexe 2.2) ainsi qu'un laboratoire de recherche. L'ESAA se positionnait ainsi dans le domaine du numérique et des pratiques performatives en rapport avec le contexte culturel avignonnais (Festival d'Avignon, Hivernales). Il convient néanmoins de souligner que cet axe de recherche n'a jamais fait l'objet d'évaluation par des pairs.

Les deux DSRA proposaient des transversalités entre les mentions « création » et « conservation-restauration ».

Il existe jusqu'en septembre 2021 un séminaire de recherche en conservation-restauration « art et artefactualité » dans lequel interviennent des enseignant-es de l'ESAA et des chercheurs-euses extérieur-es.

#### 9.2. Produits de la recherche.

##### **Pôle performance**

2016 : organisation d'un colloque sur la performance dans les espaces de la Collection Lambert.

2016-2017 : Le travail de recherche initié par le pôle performance autour de « La Planète des Singes » donne lieu à un projet collectif des enseignants de l'ESAA et servira de base à l'exposition SIMIFORME (Marseille, septembre/octobre 2020).

2017 : Partenariat avec l'Université internationale de Shenyang (Chine) autour de l'enseignement de la performance. Il se concrétise par un protocole de collaboration à long terme (cf. annexe 1.16) mis à l'arrêt par la pandémie mondiale et la situation géopolitique.

2020 : Soutenances DSRA. Julie Larouer : création d'une notation pour la performance (une écriture de la performance sous forme de notations graphiques). Eve Woda : la méthode phénoménologique en tant que base de création et d'analyse de la performance. Xiaoxin Gui, une méthode d'enseignement de la performance articulant les approches européennes et chinoises.

#### Pour la restauration des œuvres numériques et l'archéologie des médias :

Le bilan est d'une grande richesse et d'une grande diversité, et témoigne d'une activité reconnue nationalement et internationalement (présentations à la Gaîté Lyrique, Colloque de Cerisy en 2016, journées d'étude à la Collection Lambert, journée d'étude à l'ENSP Arles en 2018, etc.), voir (cf. annexe 2.1 p. 20-31). Le choix de fermer cette unité de recherche n'est pas compréhensible au regard d'une politique de développement de la recherche. PAMAL constituait une référence dans le champ de l'archéologie des médias, avec une activité scientifique soutenue et reconnue. Ce choix se comprend cependant en raison des troubles internes à l'établissement que l'UR générerait : trop peu d'adossement de l'enseignement à la recherche, une très faible participation des étudiant-e-s de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle (cinq étudiant-es par an) cf.annexe 2.1.

#### 9.3. Réussites et les limites des actions menées pour favoriser l'émergence de nouveaux thèmes de recherche, la prise de risques et l'interdisciplinarité.

À partir de 2018, les DSRA sont « mise en pause » par la direction. La direction ne semble pas apprécier l'importance du laboratoire PAMAL.

Associé à l'édition 2015 du Nouveau Festival du Centre Pompidou, l'ESAA a développé une compétence et une expertise dans le domaine du reenactment, notamment sur le corpus des jeux et performances Fluxus qui ont été restaurés et recréés au Centre Pompidou. Cet axe de recherche est poursuivi dans le cadre de l'ARC Parole action Situation (2020-2022) et fera l'objet d'un cycle de conférences lors du Festival d'Avignon 2022 en partenariat avec le laboratoire SACRe (Université PSL).

#### 9.4. Maintien et développement de la diversité des champs d'expertise, en particulier dans les disciplines dites rares.

La fermeture du laboratoire PAMAL a laissé un vide dans la recherche entraînant une réaction critique des tutelles. La dissolution du 3<sup>e</sup> cycle performance a entraîné de fait la fin des activités de recherche du pôle performance et suscité une réaction critique des enseignant-es.

#### 9.5. Orientations partagées en matière de politique scientifique ; apport de moyens humains et financiers nécessaires aux unités de recherche ; facilitation de leur action et simplifier leur gestion.

2017-2020 : la direction d'Alfredo Vega ne remplace pas les structures de recherches dissoutes. L'ESAA perd les 20 000€ attribués annuellement à l'UR PAMAL (cf. annexe 2.5 Bilan d'Alfredo Vega).

Il importe de reconstruire une recherche exigeante à l'ESAA sur de nouveaux terrains. Depuis 2021, Morgan Labar a proposé le projet NeuroA, (écoles d'art et neurodiversité, validé par le CSP, co-conçu avec l'ESAAIX, la Villa Arson et la HEAD de Genève). Ce projet s'inscrit dans le projet d'établissement visant à mettre les questions de restauration de liens et d'habitabilité du monde (rôle de l'art dans la restauration du lien social, dans la restauration des écosystèmes, dans l'invention de nouvelles relations aux humains et autres qu'humains).

#### 9.6. Actions menées avec les organismes pour favoriser les liens entre recherche et formation.

La recherche en performance irriguait la formation en 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle. La recherche en archéologie des médias et conservation-restauration du numérique était peu liée à la formation, ce qui peut expliquer la volonté de mettre fin à l'UR.

#### 9.7. Incidence de la politique de partenariats avec les organismes nationaux de recherche.

L'établissement n'a pas été en mesure de produire des analyses de l'incidence de sa politique de partenariats structurants avec les organismes nationaux de recherche sur ses activités et ses résultats, sans cela il n'aurait pas fermé l'UR PAMAL.

#### 9.8. Retombées des relations avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

L'établissement n'a pas été en mesure d'analyser les retombées des relations avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche. On peut cependant noter que dans la continuité du « Projet interdisciplinaire pour la survivance du Lac de Saint-Chamand » (projet de recherche financé par le ministère pour la période 2012-2015), l'ESAA a tissé des liens durables avec l'IMBE (Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie) et l'Université d'Avignon. La proposition a ouvert de nouvelles pistes de recherches dans le domaine des relations entre l'art et la conservation du patrimoine naturel. La restauration écologique apparaît, à long terme, comme une nouvelle spécialité possible de l'ESAA.

#### 9.9. Articulation de la recherche fondamentale et de la recherche clinique, en liaison avec le CHU et les organismes nationaux de recherche.

Sans objet.

#### 9.10. Articulation de la politique de recherche avec les axes stratégiques de la région et des autres collectivités territoriales.

Les recherches et l'engagement de l'ESAA dans le domaine de l'art et de la restauration du patrimoine écologique ont retenu l'attention de la municipalité et pourraient se poursuivre à travers de nouvelles actions sur le site de l'ESAA Baigne-Pieds. Le travail déjà engagé à travers plusieurs projets de jardins d'artistes, s'articulerait ainsi avec la volonté de la Mairie d'Avignon de mettre en valeur les espaces naturels riverains de la Durance, à proximité de l'établissement.

#### 9.11. Partenariats structurants avec les acteurs sociaux, économiques et culturels, publics et privés.

Rien hormis Bilan PAMAL (cf. annexe 2.1).

#### 9.12. L'établissement, dans la mise en œuvre de sa politique de recherche, s'appuie sur des partenariats internationaux structurants.

Rien hormis Bilan PAMAL (cf. annexe 2.1).

2020 : Le partenariat avec l'Université internationale de Shenyang est renouvelé et élargi, visant à une mobilité des étudiants mise à l'arrêt par la crise du Covid-19 et projette la mise en place de cours et workshops communs par vidéoconférences (cf. annexe 1.16). Il existe cependant peu de produits de la recherche de ce partenariat.

#### 9.13. Participation à la construction de l'espace européen de la recherche et positionnement sur des appels à projets européens ou internationaux.

Un travail de préfiguration de relation avec des établissements de recherche en Allemagne a été initié par Bernard Müller, PEA en anthropologie depuis 2020.

Depuis décembre 2021, un travail sur la participation à des projets Horizon Europe et Interreg a été entamé avec l'accompagnement du Service de Coopération Européenne de la Région SUD PACA.

#### 9.14. Politique en matière d'intégrité scientifique et de déontologie dans les activités de recherche.

Sans objet.

#### 9.15. Politique en matière de science ouverte.

Des projets d'Éducation Artistique et Culturelle sont menés depuis 2019.

L'établissement participe régulièrement à des expositions.

Depuis l'arrivée d'une nouvelle direction en septembre 2021, les conférences invitées en conservation-restauration ainsi qu'en histoire de l'art et art contemporain sont ouvertes au public extérieur. Certaines ont fait l'objet d'une retransmission en visioconférence.

#### 9.16. Politique éditoriale.

En 2017, l'établissement publie le premier et unique numéro de la revue [« Recherche en performance »](#) sur support numérique et papier, comportant une contribution sur l'enseignement de la performance et des articles associés aux recherches des étudiants en DSRA (cf. annexe 2.4).

#### 9.17. Politique en matière de développement durable.

On ne peut pas écrire que l'établissement ait mené une politique en matière de développement durable sur la période 2016-2021 dans ses activités de recherche. Néanmoins, la participation de PAMAL à l'organisation du colloque de Cerisy ayant donné lieu à la publication par Yves Citton des actes *L'écologie de l'attention* s'inscrit dans une logique de prise en compte des enjeux de justice sociale et environnementale.

Il faut également noter l'expérience écologique et artistique sur le site de Baigne-Pieds entre 2016 et 2021 qui prend forme à travers le travail d'un étudiant – Emmanuel Pritzer – et donne lieu au projet « École-Jardin » (2021) et à la perspective dans un futur projet de recherche visant à renouveler la manière « d'habiter l'école », son environnement et ses espaces extérieures.

Le projet d'établissement à venir s'inscrira dans une ligne de refus des termes « croissance verte », « développement durable » et « transition écologique ». Ces appellations s'inscrivent dans des logiques productivistes et visent à légitimer un modèle socio-économique inégalitaire, non-respectueux de l'ensemble du vivant. Sans sortie claire des idéologies extractivistes, ni justice sociale ni justice environnementale ne sont envisageables. L'établissement entend donc se positionner à rebours des tentatives de récupération néolibérale des enjeux écologiques.

### 10. Référence 10. Politique de ressources et de soutien à la recherche.

#### 10.1. Politique de ressources.

Il n'existe pas de budget recherche hors ressources fléchées (la subvention DRAC annuelle de 20 000 euros du laboratoire PAMAL). On ne peut pas, sur la période concernée, parler de ventilation du budget de la recherche.

#### 10.2. Politique de recrutement et attractivité.

L'établissement n'est pas en mesure d'analyser les réussites et les limites de sa politique de recrutement et d'attractivité, dans la mesure où, sur la période 2016-2021, l'investissement n'a pas concerné la recherche.

#### 10.3. Les financements régionaux, nationaux, européens et internationaux, y compris ceux du Programme d'investissements d'avenir, se traduisent par des résultats pour sa recherche, que l'établissement est capable d'objectiver.

Sans objet.

#### 10.4. Veille, incitation et aide au montage de projets de recherche (C4).

Sur la période d'évaluation, aucun dispositif de veille, d'incitation et d'aide au montage de projets de recherche nationaux, européens et internationaux n'est engagé par l'établissement. À noter, depuis septembre 2021, l'engagement de l'établissement dans une politique de recherche de financement sur projets : candidature à l'appel à projet recherche en école d'art 2022-2023 du ministère de la Culture ; accompagnement par les services de la Région en charge de la coopération européenne et travail de préfiguration du positionnement de l'établissement comme partenaire sur des projets Horizon Europe, Europe Créative et Interreg ; désignation de la documentaliste de l'établissement pour un travail de veille sur les appels à projet recherche.

### 10.5. Soutien à l'organisation de manifestations scientifiques (C5).

Sur la période « autogestionnaire » de 2016-2018, le laboratoire PAMAL organise ses événements sur son budget propre. L'établissement apporte peu de soutien aux enseignants ayant une activité de recherche (seul l'un d'entre eux bénéficiait d'un statut équivalent à un enseignant-chercheur avec une décharge de 80%) et à l'organisation de manifestations scientifiques.

À noter, depuis septembre 2021, un soutien appuyé à l'organisation de manifestations scientifiques, en particulier la journée d'étude « L'enquête en conservation-restauration », le 27 avril 2022 dans laquelle intervenaient Stéphanie Elarbi (musée du Quai Branly – Jacques Chirac), Marion Bertin (Avignon Université), Bernard Müller (ESAA/EHESS), Zoë Renaudie (LUMA Arles) et Gaspard Salatko (Fondation des Sciences du Patrimoine).

L'établissement se mobilise également sur le [projet Re/présenter. Formes contemporaines du reenactment](#) en collaboration avec le laboratoire de recherche-crédation SACRe EA 7410 (PSL Université) dans le cadre du Festival d'Avignon 2022, du 18 au 21 juillet 2022.

## 11. Référence 11. Choix stratégiques en matière d'innovation et d'inscription de la science dans la société.

### 11.1. Choix stratégiques.

Sur la période 2016-2021, l'absence de gouvernance puis l'installation d'une crise n'ont pas permis de définition claire des ambitions, priorités, ni plan d'actions en matière d'innovation et d'inscription de la science dans la société.

On notera cependant l'existence d'une activité importante d'ouverture de l'école sur la cité depuis septembre 2021, marquée par la volonté de rendre l'établissement visible et d'en faire un espace ouvert au monde et lieu de savoirs pour tous.

Les conférences ouvertes au grand public en 2021-2022 sont accessibles [ici](#).

On signalera également la politique d'expositions publiques, en particulier les deux semaines d'[école-hors-les-murs](#), en centre-ville, intitulée « [Passe-Muraille](#) », ayant drainé plus de 5 000 visiteurs entre le 1er et le 15 mars 2022.

### 11.2. Appréciation qualitativement et quantitativement des activités en matière d'innovation et d'inscription de la science dans la société. Partenariats et inscription dans le territoire

L'établissement ne dispose pas d'éléments pour analyser ce type d'activités sur la période de référence (vacances de direction, crise de gouvernance, pandémie mondiale).

Depuis 2020, l'établissement mène une politique d'EAC active. On notera en particulier le partenariat avec le Festival d'Avignon et la tenue d'ateliers à destination du jeune public, ainsi que la réalisation de la [brochure jeune public](#). On notera également la participation au Festival *C'est pas du luxe* depuis 2018, en particulier [la proposition de quatre ateliers](#) par les intervenants des ateliers de pratique amateur.

Il importe de mentionner la nouvelle politique engagée par l'actuelle direction, visant à donner accès au plus grand nombre à des contenus exigeants. Ainsi du partenariat avec le laboratoire de recherche-crédation SACRe (PSL Université) dans le cadre de la programmation gratuite du Festival d'Avignon 2022, de la présentation de l'atelier menée au Muséum Requier dans le cadre d'une carte blanche l'ESAA au Festival de l'Histoire de l'Art de Fontainebleau (3, 4 et 5 juin 2022), ou encore des interventions de chercheurs de l'établissement à destination du grand public (conférences de Morgan Labar, directeur de l'ESAA et historien d'art, au FRAC PACA en octobre 2021, à la Collection Lambert en Avignon en mai 2022, etc.).

### 11.3. Soutien interne et externe à ces activités de transfert.

L'établissement n'a pas été impliqué dans des structures propres, partagées, ou issues du Programme d'investissements d'avenir, publiques ou privées, qui auraient apporté un soutien à ses activités de transfert.



#### 11.4. Résultats et impact socio-économique.

Sans objet.

#### 11.5. Politique d'encouragement des pratiques responsables.

Plusieurs interventions publiques programmées en 2022 ([Emma Bigé et Isabelle Carlier](#), Morgan Labar) ont traité de l'impasse dans laquelle conduit l'idéologie de développement durable, appuyés sur les travaux d'Yves Citton, Isabelle Stengers, Vinciane Despret, Donna Haraway ou Bruno Latour. Par ce travail de sensibilisation et d'alerte du grand public, l'établissement encourage activement les pratiques responsables et soutenables.

#### 11.6. Pilotage.

Chaque année, le programme d'activités EAC est discuté lors d'un Conseil d'administration. Un recentrage des activités sur l'enseignement supérieur est à noter pour 2022. Ces éléments ont été validés par le Conseil Scientifique et Pédagogique.

#### 11.7. Activités d'expertise.

L'établissement n'a pas mené de politique de développement d'activités d'expertise en réponse aux besoins du territoire et en appui aux politiques publiques. À noter qu'il existait une VAE en conservation-restauration, qui a pris fin en 2017 sur décision conjointe des quatre formations publiques françaises en conservation-restauration.

On peut ici mentionner les partenariats avec les centres sociaux d'Avignon (l'Espace Pluriel et La Croix des Oiseaux).

Depuis 2021, le directeur de l'établissement est sollicité pour son expertise dans le domaine de l'histoire de l'art contemporain dans différentes instances du territoire (membre de l'Assemblée générale du FRAC PACA, jury de 1% à la ville d'Avignon, membre du comité stratégique Avignon Terre de Culture 2025, jury de diplôme de DNSEP de l'ESAAIX) et nationale (évaluateur pour les candidatures aux contrats doctoraux SACRe).

#### 11.8. L'établissement élabore et met en œuvre des projets de sciences participatives qui incluent un partage de la connaissance.

Sans objet.

#### 11.9. Politique de médiation culturelle et scientifique, et de diffusion des savoirs en direction de publics ciblés, en collaboration avec les acteurs de son territoire.

Sans objet sur 2016-2021. En février 2022 est mis en place un workshop dédié à la médiation culturelle au sein de l'ESAA, avec l'accompagnement d'une professionnelle du secteur (Delphine Bardet, directrice de la galerie Arts up à Avignon).

#### 11.10. Actions de préservation, d'enrichissement et de promotion du patrimoine de l'établissement.

L'établissement n'est pas dépositaire de son patrimoine (cf. partie immobilière), sa promotion en est donc difficile.

L'établissement participe annuellement aux journées du Patrimoine ainsi qu'au Forum du patrimoine organisés par la ville d'Avignon. L'établissement présente également des projets dans le cadre du dispositif national *C'est mon patrimoine* (cf. annexes 1.5 et 2.7). En raison de sa spécialisation en conservation-restauration des biens culturels, l'établissement contribue également à la mise en valeur du patrimoine

national, régional et international en particulier grâce aux chantiers-écoles et par l'étude et le traitement de biens culturels pour les diplômés de DNSEP.

#### 11.11. Actions de sensibilisation à la protection du patrimoine scientifique et technique.

Sans objet.

### 12. Référence 12. Politique de ressources et de soutien pour l'innovation et l'inscription de la science dans la société.

#### 12.1. Analyse des réussites et des limites de la politique de ressources humaines encourageant l'implication des personnels dans des structures de transfert (C1).

La renaissance des ateliers d'éducation artistique et culturelle en 2018 à l'ESAA a représenté un volet important du développement et du rayonnement de l'établissement sur l'ensemble du territoire avignonnais. Ce développement a déséquilibré l'affectation des moyens entre les différentes activités de l'ESAA au détriment de l'activité d'enseignement supérieur.

Depuis l'arrivée de la nouvelle direction en septembre 2021, une volonté de contenir les charges liées aux ateliers de pratiques amateurs est manifeste, et conforme aux préconisations du ministère.

L'ESAA réinterroge aujourd'hui la structuration de ces ateliers en y faisant intervenir de jeunes diplômés de l'établissement dans une perspective de professionnalisation.

#### 12.2. Activités de médiation culturelle et scientifique (C2).

L'ESAA met en place des ateliers d'éducation artistique et culturelle en partenariat avec les centres sociaux et les associations avignonnaises pour les publics dits empêchés.

Depuis 2018, Les ateliers d'EAC sont en partenariat avec :

- L'espace pluriel La Rocade et Centre d'Orel (cf. annexe 1.18) ;
- Le Totem, scène conventionnée d'intérêt national Art enfance jeunesse – Avignon (anciennement L'Éveil artistique - Maison du théâtre pour enfants) ;
- L'AAFP (association d'Aide familiale populaire de Vaucluse) ;
- Les Petits Pas (association d'assistantes maternelles des quartiers ouest d'Avignon) ;
- Les Amis de Théodore (association enfance, art & handicap, Avignon) ;
- Le Pôle ressource petite enfance « Le Petit Jardin » (association la Bourguette, Montfavet) ;
- Collectif de soutien aux réfugiés du Vaucluse (Avignon) ;
- Le Festival *C'est pas du luxe* en lien avec La Fondation abbé Pierre.

(Cf. annexe 1.5)

#### 12.3. Politique de réponse à des appels à projets régionaux, nationaux, européens et internationaux, y compris ceux du Programme d'investissements d'avenir (C3).

Depuis 2020, l'établissement répond à des appels à projets ciblés, dont ceux des dispositifs DRAC *C'est mon patrimoine*, *Rouvrir le monde*, *Culture pro*. Il répond également à l'appel PRAME.

Depuis septembre 2021, une politique de réponse à des appels à projets a été renforcée (Culture Justice, programme PAUSE, appel à projet recherche dans les écoles supérieures d'art, etc.).

(Cf. annexes 2.6 et 2.8 et 2.9).

#### 12.4. Politique de gestion de la propriété intellectuelle en matière de brevets, de logiciels, de savoir-faire secret, de licences et de transferts de technologie.

Sans objet.

12.5. Politique de recherche partenariale grâce aux programmes de recherche collaborative avec les entreprises, aux chaires industrielles, aux Labcoms, à la création de start-up, au développement de plateformes scientifiques.

Sans objet.

# Chapitre 3.

## Politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus

### 13. Référence 13. Politique et offre de formation.

#### 13.1. Caractérisation de l'offre de formation.

L'offre de formation de l'ESAA est caractérisée par l'articulation de deux mentions, en premier comme en second cycle : « création » et « conservation-restauration ».

La mention « création » est généraliste. Elle est fondée sur le dialogue et la confrontation avec des pratiques, des situations sensibles, des questionnements et des savoirs très différenciés. Elle doit permettre à chaque étudiant·e de mettre en place un dispositif de travail plastique et critique. Ce dispositif repose sur la capacité de chacun·e à définir des points de vue, des hypothèses formelles, à témoigner d'un rapport au monde en mouvement constant. Il s'agit donc de former à la curiosité, à l'acuité et à la précision et l'expression plastique. La formation conduit les étudiants à maîtriser les étapes de la conduite de projet (conception, expérimentation, réalisation, évaluation réception) ainsi qu'à être en capacité de répondre à des appels à projets ou des commandes publiques.

La mention « conservation-restauration » s'attache ainsi en particulier, mais sans exclusive, aux œuvres d'art contemporaines ainsi qu'aux objets ethnographiques. Elle vise à faire état des problèmes que posent les biens culturels afin d'envisager des solutions de traitement ajustées aux contraintes, à la fois patrimoniales ou muséales, et déontologique propres à la conservation-restauration. L'étude de la vie immatérielle des objets, de leurs usages et de leurs fonctions, occupent une place importante dans le travail de recherche demandé aux étudiant·e-s, enrichissant ainsi l'approche matérielle. L'enjeu est de développer les capacités réflexives, méthodologiques et critiques de l'étudiant·e.

#### 13.2. Cohérence globale, complémentarité au sein de chaque cycle et articulation entre les cycles de formation.

##### **La phase Programme — Semestres 1 à 6**

Sauf pour les rentrées 2019 et 2020, l'année 1 (S1 et S2) est une année commune aux deux mentions, d'initiation aux fondamentaux de l'œuvre (concepts, matériaux, outils, modes d'existence), commune à tous les étudiant·e-s. C'est le moment où l'étudiant·e intègre une culture de travail en approchant plusieurs champs de connaissances et de technicités, où il constitue un bagage avec les dimensions d'ouverture et d'apprentissage qui lui sont offertes. Au deuxième semestre, chaque étudiant choisit de suivre des cours obligatoires qui lui permettront en fin d'année de l'orienter soit vers la mention « création », soit vers la mention « conservation-restauration ».

**L'année 2 (S3 et S4)** est une année d'approfondissement des acquis où les enseignements fondamentaux se répartissent en connaissances générales communes à tous les étudiant·e-s et en connaissances spécialisées « création » ou « conservation-restauration » sous la forme d'unités d'enseignements associant méthodologie, approches théoriques et techniques. C'est aussi une année d'étape où l'étudiant·e commence à intégrer une méthode de travail et de réflexion par projet en s'impliquant dans des actions collectives et dans une pratique individuelle où il précise ses orientations plastiques et ses centres d'intérêt.

**L'année 3 (S5 et S6)** est une année d'orientation et d'ouverture axée sur l'émergence du parcours individuel de l'étudiant-e et la préparation soit à une démarche d'accès en second cycle, soit à une démarche d'insertion professionnelle. Elle comprend la mise en œuvre d'un projet de fin de cycle avec une consolidation des outils théoriques et critiques ainsi qu'une ouverture au monde extérieur par la participation à des projets collectifs. La fin du semestre 6 est marquée par l'épreuve devant un jury du Diplôme National d'Art option Art mention « création » ou mention « conservation-restauration ».

### **Phase projet Semestres 7 à 10**

#### **M1 CRÉATION**

Les étudiant-e-s poursuivent leur formation par le choix d'un ou plusieurs médiums et s'engagent dans un processus critique et d'investigation. Cette année est vouée à la maturation de capacités d'écriture personnelle à la suite d'un accompagnement collectif des différentes phases de la progression réflexive et rédactionnelle.

Un stage en milieu professionnel réalisé au second semestre, représente une expérience fondatrice, qui vise à la formation des compétences pour une insertion professionnelle dans de meilleures dispositions.

#### **M1 CONSERVATION-RESTAURATION**

Cette année s'inscrit dans la continuité de la préparation à l'insertion professionnelle qui passe par une familiarisation avec des notions de droit, les formes d'entreprise, la législation des marchés publics.

Un stage d'immersion, de préférence à l'étranger, d'au moins trois mois en institution, à la fois professionnel et prospectif, susceptible de contribuer à préciser un champ d'investigation déjà déterminé, et de rencontrer une pluralité d'artefacts culturels propices à l'émergence de questions auxquelles l'étudiant-e pourra se confronter dans sa recherche en M2.

#### **M2 CRÉATION**

Année de consolidation de l'autonomie. Les étudiant-e-s doivent achever le développement de deux projets individuels :

- Le mémoire qui relève d'une recherche personnelle donnant lieu à un travail d'écriture.
- Le projet : proposition plastique à caractère expérimental et personnel, qui envisage la même thématique que le mémoire.

La direction de la recherche et du projet prend la forme d'un suivi régulier lors de rendez-vous individuels et collectifs. L'accompagnement, l'autonomie et la métacritique du processus créatif sont les outils de la pédagogie de l'année.

#### **M2 CONSERVATION-RESTAURATION**

L'enseignement dispensé est principalement consacré à l'accompagnement des étudiant-e-s dans leur démarche de recherche et de réalisation de leur projet personnel. Le mode d'enseignement privilégié à ce niveau du cursus est le séminaire. Déjà fréquenté en quatrième année, il est accentué au cours de cette cinquième année, dont la finalité est l'acquisition de compétences méthodologiques et théoriques requises par la mise en œuvre d'un travail de recherche en lien avec un projet professionnel (cf. annexe 3.9).

Jusqu'en 2018, les enseignements de chaque année, structurés dans une optique de progressivité (cf. livrets de l'étudiant annexe 3.1.), sont organisés autour de trois « pôles » :

- pôle *Arts médiatiques et art des réseaux*.
- Pôle *Art/action et pratiques scéniques*, articulé autour des pratiques du happening, de la performance, des arts du spectacle
- pôle *Objets & Dispositifs*, offrant un espace de réflexion sur l'œuvre, axé sur la production plastique et le suivi d'atelier.

En 2019, la direction dissout les pôles. L'année commune en L1 est supprimée pour spécialiser les cursus dès la première année. Un manque de transversalité est reproché par la direction, les enseignements théoriques communs aux cursus création et conservation-restauration étant orientés essentiellement vers les problématiques de la filière création.

On peut esquisser un bilan de ces expériences, à l'aune de la remise en place de la première année commune à la rentrée 2021. Cette année semble nécessaire : elle est en quelque sorte propédeutique, et se justifie d'autant plus que la grande majorité des étudiant·e·s ne sont pas issus de classes préparatoires mais intègrent l'ESAA directement après le Baccalauréat. La première année commune crée une culture commune et contribue de manière essentielle à la vie de campus et à la transversalité entre les mentions au cours des années suivantes. La formation en conservation-restauration s'est recentrée sur les fondamentaux (étude des matériaux) en premier cycle, et se caractérise par un second cycle réellement orienté vers la recherche - le mémoire attendu répond pleinement aux exigences d'un M2 recherche en sciences humaines à l'université.

### 13.3. Partenariats académiques.

Un partenariat lie l'école au laboratoire d'Ingénierie de Restauration des Patrimoines Naturel et Culturel (IPNC), laboratoire de recherche de l'Institut Méditerranéen de la Biodiversité et d'Écologie marine et continentale (IMBE), unité Mixte de Recherche (UMR 7263 – CNRS) à Avignon Université (cf. annexe 1.6). Cette collaboration permet d'accueillir au sein du laboratoire des étudiant·e·s de l'école en L3 et en M1 et M2. Son objectif est de familiariser les étudiant·e·s en L3 et 2<sup>e</sup> cycle de la mention CRBC aux techniques d'analyses chimiques par le biais d'enseignements pratiques et de travaux de recherche par l'identification de matériaux constitutifs des objets d'étude de DNA et de DNSEP.

L'ESAA a continué à entretenir des liens avec les autres trois formations nationales en CRBC. Les quatre formations mènent des réunions régulières *Conférence des quatre formations publiques en conservation-restauration* de nature à s'alimenter mutuellement (référentiel de formation commun aux quatre formations, titre protégé du conservateur-restaurateur, VAE, insertion professionnelle).

### 13.4. Formations dans le domaine de la santé.

Sans objet.

### 13.5. Pluridisciplinarité et transdisciplinarité.

La formation en L1 est généraliste et s'adresse ainsi aux étudiant·e·s se destinant autant à la conservation-restauration qu'aux études en arts. En L2 et L3, les cours d'histoire de l'art, de philosophie et d'anthropologie, communs aux deux mentions, témoignent d'une pluridisciplinarité bénéfique aux deux mentions (renforcement de la culture générale artistique et développement d'une démarche critique et réflexive sur les objets). Durant les workshops (quatre semaines dans l'année), les étudiant·e·s toutes mentions et années confondues travaillent sur un projet donné. Souvent menés au moins par deux enseignants de disciplines différentes, ces workshops confèrent un caractère réellement interdisciplinaire à la formation. Cette interdisciplinarité permet aux étudiant·e·s d'aborder les objets dans toute leur complexité et les sort des logiques techniciennes et de l'obnubilation par leurs médiums (en création) ou surfaces d'œuvres à nettoyer (en conservation-restauration).

### 13.6. Intégration des enjeux du développement durable à l'offre de formation.

Si « développement durable » est un oxymore et une aberration du point de vue scientifique - le terme est une invention de l'industrie pétrolière dans les années 1980<sup>1</sup> -, l'établissement intègre en revanche dans son offre de formation des enjeux d'éco-responsabilité, de justice sociale et de justice environnementale, au travers d'invitations à des théoricien·ne·s et artistes concernées par ces questions, ainsi qu'en promouvant les circuits-court et les logiques de récupération.

Depuis septembre 2019, l'ESAA propose pendant la semaine d'intégration, une formation à la prévention des risques et notamment des risques chimiques. Cette formation est à destination des employé·e·s et des nouveaux et nouvelles étudiant·e·s. Elle vise à former son public à identifier les risques des produits chimiques sur leur santé et sur l'environnement et à s'en protéger. Les étudiant·e·s en CRBC, sont les plus amené·e·s à manipuler des produits chimiques à risque pendant leur cursus à l'ESAA et dans leur future

---

<sup>1</sup> Franck-Dominique Vivien, « Jalons pour une histoire de la notion de développement durable », dans Mondes en développement, 2003/1 (n°121), p 1-21

activité professionnelle, ils/elles sont formé-e-s, dès la deuxième année de licence, à une politique de gestion des déchets chimiques responsable vis-à-vis de l'environnement et à la substitution, dans la mesure du possible, des produits dangereux pour l'environnement et pour leur santé, par des produits moins nocifs, ils/elles sont invité.e.s par la Bibliothèque Universitaire d'Avignon à intervenir dans le cadre d'une manifestation sur le thème de l'eau, des étudiant.e.s en master de l'ESAA ont développé en 2016 une proposition où l'art s'engage concrètement pour la survie d'un plan d'eau sur le territoire avignonnais. L'exposition interdisciplinaire a mis en regard les recherches historiques, sociologiques et artistiques effectuées sur le site et dans la zone riveraine en vue d'une restauration du lac de Saint-Chamand comportant à la fois la préservation ou la réactivation d'usages traditionnels, la mise en valeur du potentiel écologique et l'invention de nouveaux usages par les artistes. L'exposition a retracé aussi l'aventure d'un groupe de jeunes artistes et conservateurs-restaurateurs qui depuis 2012, date des premières actions artistiques entreprises sur le lac en collaboration avec la Fédération Mondiale de Ricochets, a développé des projets, cartes, maquettes, dessins d'aménagements, en passant par de nombreux ateliers de performances et de *Land Art* effectués in situ en associant les habitants du quartier. À travers la diversité des œuvres, l'exposition s'est élargie à une réflexion plus globale sur la question de l'eau telle qu'elle se présente aux artistes dans cette première partie du XXI<sup>e</sup> siècle.

Au croisement d'une zone péri-urbaines, d'exploitations agricoles, d'habitats précaires et d'espaces naturels résiduels comme les rives de la Durance, en 2019, le site de l'ESAA à Baigne-Pieds a été expérimenté comme le lieu à partir duquel il est possible de restaurer certains aspects de cet environnement et ouvrir d'autres possibles (cf. annexe 1.5).

En 2021, et à partir du projet de permaculture développé par un ancien étudiant de l'ESAA, Emmanuel Pritzer (soutenance DNSEP 2020), un workshop a été conçu dans l'objectif de poursuivre et de développer cette proposition sur le site de l'école. C'est aussi le point de départ d'une réflexion et d'actions collectives autour de la question du développement durable, envisageant les espaces extérieurs de Baigne-Pieds comme des lieux de vie et de création (cf. annexe 1.5).

Plutôt que de « s'assure[r] que son offre de formation intègre les enjeux du développement durable » (C6), le projet d'établissement 2022-2027 préférera mettre en lumière les mécanismes de récupération discursive des enjeux climatiques et écologiques par un ordre politique qui n'a pas l'ambition de sortir d'une logique productiviste et extractiviste, et par conséquent écocide.

### 13.7. La politique de formation de l'établissement s'appuie sur les moyens obtenus dans le cadre de l'initiative d'excellence et des projets connexes dépendant du Programme d'investissements d'avenir, qui ont une incidence sur la structuration de l'offre de formation.

Sans objet.

### 13.8. Offre de formation internationale en accord avec le positionnement de l'établissement et sa stratégie.

Sans objet.

### 13.9. Mobilités étudiantes entrantes et sortantes.

Le Programme Régional d'Aide à la Mobilité Étudiante (PRAME) a permis à des étudiant.e-s du 2<sup>e</sup> cycle de bénéficier de bourses pour des stages à l'étranger. L'année 2018-2019, 3 étudiant.e-s ont bénéficié de ce dispositif pour des stages de 3 mois au Pérou et en Belgique.

La démarche du programme Erasmus+ a connu entre les années 2017 et 2020 une suspension de la convention causée par certaines irrégularités administratives. La démarche pour retrouver la charte a été relancée en janvier 2020. Depuis cette date, et sans restriction d'âge ou de nationalité, les étudiant.e-s de l'ESAA peuvent effectuer un séjour d'études à l'étranger dans les établissements supérieurs signataires de la charte Erasmus+ et d'un accord bilatéral avec le l'ESAA (cf. annexe 1.15). La crise sanitaire n'a pas permis la mobilité d'étudiant.e-s depuis le rétablissement de la convention.

L'encouragement à la mobilité reste un point à améliorer pour l'établissement.

### 13.10. Cadrage de la formation à et par la recherche dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles.

De 2017 à 2018, l'ESAA affichait que ses axes de recherche étaient identifiables à travers trois pôles : *Arts médiatiques et art des réseaux* ; *Art/action et pratiques scéniques* ; *Objets & Dispositifs*. Ces pôles réunissaient enseignant·e·s, artistes, théoricien·ne·s et étudiant·e·s autour d'objets de recherche et de thématiques pluridisciplinaires. Les pôles ont orienté l'ensemble des projets, chantiers-écoles et workshops proposés aux étudiant·e·s et ont identifié et balisé les champs de réflexion de l'école (cf. annexes 1.3 et 1.12).

Il est à préciser que le pôle *Arts médiatiques* était adossé à une Unité de Recherche financée par le ministère de la Culture (PAMAL). Cependant, les bilans d'activité du laboratoire n'indiquent la participation que de 4 à 5 étudiants de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle par an. L'activité de recherche ne semble pas avoir réellement bénéficié à la formation. Le pôle *Art action / pratiques scéniques* n'a pas présenté de bilans ni de produits de la recherche, hormis un unique numéro de revue et les soutenances de trois DSRA.

La formation à la recherche à l'ESAA a été paupérisée dès la rentrée de 2018-2019 par la fermeture du laboratoire de recherche PAMAL, puis à la rentrée de 2019-2020 par la dissolution des trois pôles.

Le seul élément de formation à et par la recherche en 2<sup>nd</sup> cycle mention conservation-restauration entre 2017 et 2021 est le séminaire *Art et artefactualité* co-animé par Marc Maire et Gaspard Salatko.

### 13.11. Formation doctorale articulée avec la politique de formation et de recherche.

Entre 2016 et 2018, l'établissement offrait deux formations de 3<sup>e</sup> cycle spécifiques aux écoles d'art, les DSRA (Diplôme Supérieur de Recherche en Art). L'une, adossée à l'Unité de Recherche PAMAL, relevait de l'archéologie des médias et de la conservation-restauration des œuvres numériques. L'autre, adossée au pôle *Art action / pratiques scéniques*, relevait de la performance. En 2018, la direction décide de suspendre les DSRA alors que des étudiant.es sont engagé.es dans ce cursus.

Les DSRA performance ont toutefois été soutenus devant un jury en 2020.

### 13.12. Coordination et harmonisation des pratiques de formation, d'accompagnement et d'encadrement des doctorants.

Sans objet.

### 13.13. En cas de collège doctoral co-porté et d'écoles doctorales co-accréditées, l'établissement formalise les partenariats mis en place avec les autres établissements et identifie leur plus-value pour la formation doctorale.

Sans objet.

### 13.14. Adossement à la recherche des formations par la participation des enseignants-chercheurs aux enseignements.

Le statut de PEA dans les écoles d'art comprend un service de 16h face public. Il ne s'agit pas d'un statut d'enseignant-chercheur. Sur la période 2016-2018, le PEA, directeur de l'UR PAMAL, Emmanuel Guez, bénéficiait d'une décharge d'enseignement à 80% pour se consacrer à la recherche. La seule personne susceptible d'être qualifiée d'enseignant-chercheur n'enseignait donc que 3h/ semaine. L'établissement ne s'est donc pas réellement assuré de l'adossement à la recherche des formations par la participation des enseignants-chercheurs aux enseignements. Cela peut expliquer peut-être le choix d'avoir fermé le laboratoire.

Comme indiqué, plusieurs enseignant.es docteurs participent à la formation sur la période évaluée.

### 13.15. Conditions d'accueil et d'accompagnement des étudiants et des doctorants dans les unités de recherche.



Les DSRA ne bénéficiaient pas de contrat ni de financement. L'établissement ne soutenait ni ne garantissait la qualité d'accueil et d'accompagnement des étudiants et des doctorants dans les unités de recherche autrement que pédagogiquement. L'obtention de financements spécifiques, permettant au minimum d'allouer une bourse de résidence de recherche et de production, semble un préalable à la réactivation du DSRA à l'ESAA.

### 13.16. Formation à l'intégrité scientifique et à l'éthique, en particulier en direction des doctorants.

Sans objet.

### 13.17. Politique documentaire.

La bibliothèque de l'ESAA assure une fonction de centre de ressources documentaires pour les étudiants et les enseignants. Espace de conservation de la mémoire de l'école, son fonds documentaire spécialisé en art moderne et contemporain ainsi qu'en conservation-restauration des biens culturels témoigne de l'histoire de l'institution.

Le centre de documentation propose près de 20 000 documents regroupant des monographies d'artistes, des catalogues d'expositions, des essais sur l'art, la conservation-restauration et les sciences sociales, des livres d'artistes, des documents audiovisuels, des mémoires et des numéros de périodiques, ainsi que des ressources électroniques accessibles par internet.

Pilotée par la responsable de la bibliothèque sous la responsabilité du directeur de l'ESAA, la politique documentaire de l'École supérieure d'art d'Avignon est conduite en cohérence avec les maquettes pédagogiques. Les demandes d'acquisitions sont exprimées auprès de la bibliothécaire aux horaires d'ouverture ou par mail.

Les listes des « nouvelles acquisitions » sont diffusées et signalées auprès des étudiants et enseignants par mails, sur la page Facebook et le Portail documentaire de la bibliothèque.

Des tables documentaires sont proposées régulièrement en lien avec l'actualité de l'école.

### 13.18. Configuration des espaces physiques et numériques de la bibliothèque.

La bibliothèque est ouverte à toute la communauté de l'ESAA et aussi au public des ateliers libres (pratiques amateurs), ainsi qu'aux professionnels du secteur artistique et culturel qui sont autorisés à consulter sur place les documents, sur rendez-vous. La bibliothèque est également ouverte aux adhérents des ateliers libres pour des consultations sur place. L'emploi d'un étudiant vacataire (11h hebdomadaires) a permis d'étendre l'ouverture de la bibliothèque au samedi matin et au mercredi après-midi.

La plupart des collections-monographies, écrits d'artistes, ouvrages théoriques (philosophie, critique d'art, conservation-restauration, sociologie, anthropologie, histoire de l'art), catalogues d'expositions, livres d'artistes, périodiques en conservation-restauration se trouvent en accès libre. La consultation des périodiques et ouvrages en magasin s'effectuent à la banque de prêt de la bibliothèque.

Pour des raisons de conservation et d'édition limitée de nombreux ouvrages sont consultables uniquement sur place. Les mémoires d'étudiants conservés à la bibliothèque sont exclus du prêt et consultable pour certains en ligne via le portail documentaire soit en accès réservé soit en archive ouverte, conformément au respect des droits d'auteurs.

Les fonds précieux (édition limitée, épuisé et/ou rares) peuvent être consultés sur demande.

Deux postes informatiques donnent accès à internet et offrent la possibilité d'écouter et visionner les disques et cédéroms sur place, ou encore de consulter des bases de données en ligne.

Un poste de consultation près de l'accueil donne accès au catalogue informatisé. Un scanner et un photocopieur sont également à disposition ainsi qu'un lecteur de VHS et de DVD.

Un portail documentaire < <http://poledocumentsesaa.com/>> donne un accès à une sélection de sites clés et catalogues spécialisées, aux mémoires des anciens étudiants, à des abonnements en ligne - Encyclopédie Universalis, Tënk, Switch (on paper) - et à des outils d'aide à la recherche et à la constitution de bibliographies.

Un catalogue < <https://catalogue.esaa.biblibre.com/>>, base bibliographique de l'ESAA permet de conduire une recherche sur le fonds documentaire.

L'établissement participe au groupe de bibliothécaires d'écoles supérieures d'art (Lyon, Dijon, Avignon) alimentant le Pearltrees des Bibliothèques d'écoles d'art en réseau : <https://pearltrees.com/bibliothequesecolesdart>

Membre du réseau national « Bibliothèques d'écoles d'art en réseau » (BEAR), le centre de documentation participe au référencement d'articles parus dans plus de 200 titres de revues spécialisées en art et design, librement consultable sur la Base Spécialisée Art&Design : < [www.bsad.eu](http://www.bsad.eu)>

Membre du réseau Sudoc-PS, le signalement des collections de périodiques et l'accès au service du Prêt-entre-bibliothèque sont intégrés aux services proposés par la bibliothèque.

Partenaire de l'École(s) du Sud qui regroupent les bibliothèques des écoles supérieures d'art de Marseille, Aix, Arles, Nice, Toulon et Monaco, des bibliothèques de l'Institut national du patrimoine et de l'École supérieure d'art et de design de Tours, ainsi que du FRAC PACA.

La circulation des documents relève 350 prêts de documents pour la période 01/09/2020 au 15/06/2021 sans compter les documents consultés sur place ou empruntés pour des ateliers à la journée. Une dizaine de Prêt-entre-Bibliothèque (PEB) via le Système Universitaire de Documentation (Sudoc) et via le réseau des bibliothèques d'écoles d'art en réseau (BEAR).

Un axe d'amélioration à venir serait de faire valider par l'Université d'Avignon l'accès par les étudiant-es de l'ESAA au centre ressources de l'Université. Cette demande est formalisée depuis 2 ans auprès de l'Université d'Avignon.

### 13.19. Prise en compte des besoins socio-économiques du territoire dans la définition de l'offre de formation ; participation des acteurs socio-économiques aux activités pédagogiques.

La formation en conservation-restauration est une formation rare (quatre formations publiques françaises habilitant à intervenir sur les œuvres des collections « musée de France »). Les étudiant-es sont amené-es à intervenir sur tout le territoire national. La formation de l'ESAA étant la seule en conservation-restauration sur toute la moitié sud de la France, sa rareté l'éloigne des problématiques de besoins sociaux-économiques du territoire. La formation travaille cependant en étroite collaboration avec de nombreux professionnels de la conservation-restauration, qui interviennent régulièrement.

En termes de professionnalisation, le programme en conservation-restauration prévoit des exercices de la conservation-restauration, dès l'année 2 de conservation-restauration. D'abord à l'école, en atelier dédié, au contact de biens culturels, avec des tâches pilotées par au moins un enseignant-conservateur-restaurateur (tous ceux qui interviennent à l'école, sont habilités en regard du droit du patrimoine). Très vite ensuite, des chantiers écoles, au sein des institutions publiques muséales à grande proximité (Collection Lambert, le Pôle muséal d'Avignon, le Musée Louis Voulard et le Musée Angladon) avec qui des conventions de partenariat ont été contractées. Les chantiers-école étant une formation dans un contexte professionnel, ils permettent aux étudiant-es d'être confronté-es à des situations de travail réelles et problématiques. Elles permettent aux étudiant-es d'être confronté-es à des situations de travail concrètes et problématiques liées aux biens culturels.

Un stage de deux semaines est obligatoire, en entreprise ou institution, durant l'année 2.

Concernant la mention création, des artistes professionnel-le-s sont invité-es pour animer des semaines de workshops, des conférences, et pour un suivi individuel des travaux des étudiant-es (cf. annexe 1.5).

De 2017 à 2019, la maison des artistes est intervenue à l'ESAA pour les étudiant-e-s en master création pour aborder les questions d'ordre juridique, comptable et financier du statut d'artiste.

### 13.20. Alternance et formation continue

Sans objet. Une réflexion sur l'alternance en conservation-restauration est actuellement en cours.

### 13.21. Politique de préparation à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat

**2019 à 2021** : Gestion d'entreprise et marché public, M2 conservation-restauration, 21h (cf. annexe 3.1.3, p. 137).

**2019 à 2021** : Gestion et économie de la culture, M2 création et conservation-restauration, 21h (cf. annexe 3.1.3, p. 77, 129).

Il ressort des échanges avec de jeunes diplômé-e-s que la formation au marché du travail et à l'insertion professionnelle, lorsqu'elle intervient en cours de scolarité, n'est pas pleinement efficace car les étudiant-e-s ne se sont pas encore confronté-e-s à la réalité du marché du travail. L'établissement étudie donc actuellement la structuration d'une 6e année "post-diplôme" au cours de laquelle les ressources matérielles et humaines de l'établissement seraient mises à disposition des étudiant-e-s, qui bénéficieraient à nouveau du cours "marchés publics" et du nouveau cours "droit de la culture", dans un contexte qui soit désormais pratique et plus seulement théorique pour les étudiant-es.

## 14. Référence 14. Dispositifs institutionnels au service de la qualité pédagogique de l'offre de formation.

### 14.1. Cadre de définition des programmes de formation favorisant l'alignement pédagogique.

Les différents enseignements à l'ESAA sont conçus selon un alignement entre leurs objectifs, leurs méthodes et leurs modalités d'évaluation (cf. annexes 3.1). Avant la rentrée 2018, les maquettes pédagogiques ont été conçues selon une démarche par programme. La conception de la formation en conservation-restauration s'appuie sur un référentiel institutionnel des compétences. Entre 2018 et 2021, une approche par cours a été adoptée, en raison de l'incapacité de l'équipe enseignante et de la direction à mettre en place un projet pédagogique collégial. L'année 2021-2022 a été une année de retour à un fonctionnement collégial, mais a continué d'adopter le même programme « par cours ». Les dysfonctionnements pointés lors de réunions avec les équipes et les étudiant-e-s ont conduit à engager un travail important de refonte des maquettes pour la rentrée 2022.

### 14.2. Valorisation des compétences acquises

L'établissement met en place des dispositifs de valorisation des compétences acquises dans les cursus, avec l'organisation d'expositions à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. On peut notamment citer les accrochages qui font suite aux workshops organisés par Alain Leonesi et Hamid Maghraoui. On peut également citer l'accrochage, chaque mois de juin dans le hall de l'établissement, des travaux des étudiant-e-s de L1 du cours « Presse-papier ».

Date	Action
Janvier 2020	L'ESAA a bénéficié de la mise à disposition de bâtiments historiques de la ville d'Avignon (chapelle Saint-Michel et église des Cordeliers). Il a donc été organisé une restitution des travaux produits par les étudiant-e-s lors de workshops (130 réalisations) avec deux expositions sur le thème « représentations du monde(s) ».
Janvier 2020	Participation à La Nuit des Idées, initiative internationale de l'Institut Français à Avignon avec 6 propositions en collaboration avec les étudiant-e-s de l'ESAA, ayant pour thème "Être Vivant".
Février 2020	10 étudiant-e-s entre L1 et M2 ont participé à l'atelier « ultimate happening » en dialogue avec l'exposition d'Ernest Pignon-Ernest qui se déroulait au Palais des Papes.
Printemps 2020	Des travaux sélectionnés d'étudiant-e-s de l'ESAA peuvent-être visibles et mis en avant sur le site : portail des arts contemporains.
Depuis septembre 2021	Développement d'une politique de valorisation des compétences en médiation culturelle et régie, dans le contexte d'expositions publiques.

Avec la sortie de crise de gouvernance, l'établissement a entrepris de développer une politique de valorisation importante en retrouvant de la visibilité à l'établissement sur le territoire. Les expositions « [Passe-Murailles](#) » ont ainsi permis de valoriser les travaux d'étudiant-e-s dans des lieux patrimoniaux de la ville d'Avignon, et d'initier les étudiant-e-s en conservation-restauration à la présentation publique de leur future profession. À cette occasion, les étudiant-e-s de chaque année et de chaque filière étaient invités à présenter leurs travaux (mémoires, rapports de stages, carnets réalisés dans le cadre du cours d'histoire de l'art, projets plastiques de diplôme, etc.) à leurs camarades et au grand public. L'expérience, concluante, sera reconduite.

#### 14.3. Dispositifs d'aide au développement des méthodes pédagogiques et à la diversification de celles-ci.

L'échelle de l'établissement semble difficilement permettre la mise au point d'un service d'appui à la pédagogie.

#### 14.4. Développement et diversification des pratiques pédagogiques.

La liste des différents formats proposés dans le cadre de l'offre de formation témoigne de la diversité des pratiques pédagogiques :

- cours hybride (distanciel et présentiel)
- atelier de recherche et de création (ARC)
- pédagogie par projet (transversalité Création/CR - Workshop - semaine dédiée)
- chantier-école (mention CR)
- ateliers CR avec intervenants professionnels
- atelier externalisé (sérigraphie)
- cycle de conférences
- visites de musées
- voyage d'étude (Biennale de Lyon, visites de galeries et de musées hors Avignon, etc.)
- projet inter-écoles dans le cadre du Réseau *l'École(s) du Sud*.

En 2020, l'établissement équipe l'une des salles d'un dispositif de visio-conférence performant.

#### 14.5. Espaces d'enseignement.

Il existe une variété d'espaces d'enseignements, en cohérence avec les objectifs et les modalités pédagogiques des formations :

- pour la mention conservation-restauration : un laboratoire de chimie permettant des analyses et des études au microscope, une matériauthèque, une réserve pour les œuvres conservées à l'ESAA, un espace de conditionnement des œuvres (pour leur réexpédition), des espaces disposant d'équipements de protection collectifs ;
- pour la mention création : espace machine-outils, ateliers ferronnerie, atelier bois, atelier gravure (presse), four céramique, laboratoire photo, salles de cours.
- un amphithéâtre de 196 places.

L'établissement ne dispose d'aucune galerie d'exposition. Ce manque avait déjà été pointée lors des précédents rapports. L'établissement s'efforce de trouver des palliatifs ponctuels, en ayant recours à la mise à disposition temporaire d'espaces patrimoniaux en centre-ville, ou par la mise en place d'une convention de partenariat avec la galerie associative Arts up, qui donne à l'établissement la jouissance du local de la galerie (10, rue du Chapeau rouge, Avignon). L'actuelle direction travaille à la recherche d'un espace conséquent (a minima 100m2).

#### 14.6. Enseignement des langues étrangères et en langue étrangère.

Des cours d'anglais par niveaux (et non par années) ont été mis en place en 2019 pour l'ensemble des étudiant·e·s. L'établissement n'a pas mis en place de modalités de passation des certifications étrangères - sa petite taille ne justifie pas un tel investissement.

#### 14.7. Dispositifs pédagogiques de préparation de la mobilité entrante et sortante des étudiant·e·s.

L'établissement ne dispose pas d'un poste de chargé des relations internationales. Il n'y a donc pas de personnel dédié pour la structuration des dispositifs pédagogiques de préparation aux mobilités.

Depuis 2020, l'établissement organise deux réunions annuelles pour présenter les dispositifs de mobilités (réunion de rentrée, réunion en cours d'année) ainsi que des entretiens individuels pour préparer les mobilités.

Depuis 2021, un document ressource figure sur le site internet de l'établissement. Il permet aux étudiant·e·s d'accéder à la connaissance des différentes offres de mobilités.

#### 14.8. L'établissement facilite l'accès à l'offre de formation accréditée aux publics de formation continue et en alternance, par la mise en place de modalités adaptées d'accueil, d'encadrement et d'ingénierie de formation.

Sans objet.

#### 14.9. L'établissement développe une ingénierie adaptée à l'offre de formation spécifique aux publics de formation continue.

Sans objet.

### 15. Référence 15. Analyse de l'attractivité, de la performance et de la pertinence de l'offre de formation. Orientation et suivi de l'insertion professionnelle.

L'établissement est attractif en raison de sa localisation géographique (Région PACA), du caractère patrimonial de la ville et du rayonnement culturel du Festival d'Avignon, ainsi que de ses droits d'inscription peu onéreux, parmi les plus bas de France (cf. annexe 3.12). L'établissement favorise ainsi l'accès à l'enseignement supérieur d'étudiant·e·s issu·e·s de milieux modestes, à faible pouvoir d'achat et à faible capital culturel. L'ESAA remplit ainsi pleinement sa mission de service public, en rappelant son attachement à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur culture - un milieu par ailleurs fortement marqué par la reproduction sociale.

### 15.1. Dispositifs d'information-orientation et de communication sur l'offre de formation.

L'ESAA dispose d'un site internet qui présente l'établissement, ses différentes missions et équipes, la formation, ses différents niveaux et objectifs, les modalités d'admission, ainsi que les activités et évènements. L'école est également présente sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram). Elle organise tous les ans des journées portes ouvertes pendant lesquelles équipe administrative, enseignant-e-s et étudiant-e-s sont mobilisé-e-s pour accompagner le public dans sa visite des deux sites. Une visite virtuelle est également disponible sur le site internet de l'établissement. Tous les ans, l'ESAA est présente aux salons de l'étudiant-e et au forum post-bac d'Avignon Université et intervient auprès de lycéen-ne-s en terminale ayant choisi une option art-plastique.

### 15.2. Mesure de l'attractivité.

L'ESAA mesure son attractivité aux concours d'entrée (cf. annexes 1.5). Depuis 2022, elle met également en place une mesure du flux des visiteurs de son site internet, de ses pages sur les réseaux sociaux et de ses sites lors des journées portes ouvertes.

Il faut souligner l'attractivité limitée de la mention création en second cycle. La mention conservation-restauration continue en revanche d'attirer largement, en raison de la rareté de la formation et son caractère sélectif.

### 15.3. Suivi de l'évolution des taux de réussite et dispositifs d'aménagement de cursus.

Taux de diplômés :

	Année 2018-2019 (faible volumétrie de candidats au diplôme car l'ESAA n'a pas fait de concours d'entrée en 2016)	Année 2019-2020	Année 2020-2021
<i>Mention conservation-restauration</i>			
L3	7 sur 7 soit un taux de 100%	11 sur 11 soit un taux de 100%	13 sur 15 soit un taux de 87%
M2	2 sur 2 soit un taux de 100%	5 sur 6 soit un taux de 83%	Passage en septembre 2021
<i>Mention création</i>			
L3	2 sur 3 soit un taux de 67%	13 sur 13 soit un taux de 100%	9 sur 9 soit un taux de 100%
M2	2 sur 2 soit un taux de 100%	10 sur 10 soit un taux de 100%	6 sur 6 soit un taux de 100%

Les différents rapports d'activité témoignent de l'attachement de l'établissement au suivi de la réussite des étudiant-e-s.

L'ESAA n'a pas proposé de dispositif et d'aménagement de cursus sur la période de référence.

### 15.4. Qualité de l'insertion professionnelle.

Depuis 2018, l'ESAA s'est engagée dans une démarche de suivi de l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômé-e-s via un système d'enquête basé sur deux questionnaires adaptés aux spécificités de chaque mention.

Les résultats de l'enquête de 2018-2019 (cf. annexe 3.2.1) n'étaient pas exploitables à cause du faible taux de répondant·e·s. Dans sa démarche de restructuration de la formation, l'ESAA a souhaité avoir un retour d'appréciation sur la qualité de la formation pour la période 2016-2020 (cf. annexe 3.2.2 et 3.2.3).

## **16. Référence 16. Évolution et soutenabilité de l'offre de formation, démarche d'amélioration continue.**

### **16.1. Politique de ressources, d'accompagnement et d'incitation (C1).**

La politique de recrutement du corps enseignant est appuyée sur des fiches de postes retravaillées lors de chaque avis de vacances de poste. Ces fiches de poste intègrent des attendus en termes de diplômes, d'expériences, de reconnaissance nationale voire internationale dans le domaine de spécialité. Dans le cadre de recrutement de docteur, le recrutement prend en compte autant l'expérience en enseignement que les productions de recherche.

2018 : recrutement d'un PEA en sciences de la conservation-restauration titulaire d'un doctorat en chimie (Salma Ghezal). Ce recrutement a contribué à faire vivre le laboratoire de chimie de l'établissement et a permis de renforcer le partenariat liant l'établissement à Avignon Université (cf. annexe 1.6).

2020 : recrutement d'un PEA titulaire d'un doctorat en anthropologie, chercheur associé à l'EHESS (Bernard Müller).

Ces recrutements contribuent à la valorisation et l'amélioration de la qualité des activités de formation de l'établissement.

En 2020, en cohérence avec son projet d'établissement de retour aux fondamentaux, le directeur Alfredo Vega recrute deux PEA à mi-temps en gravure et céramique, qui intervenaient auparavant comme prestataires dans les ateliers d'EAC (ateliers libres). Ce choix est fortement critiqué par les équipes alors en place. Si le choix de renforcer l'enseignement dans des disciplines traditionnelles nécessitant une expertise technique s'explique dans la perspective d'un retour à des fondamentaux, ce choix est en revanche incohérent du point de vue des statuts des personnels enseignants : les deux postes auraient dû être des postes de techniciens, éventuellement d'assistants d'enseignement (AEA), mais pas des postes de PEA.

Structurellement, la formation pâtit d'un déficit d'enseignements techniques, l'équipe pédagogique étant constituée essentiellement de PEA (seulement un AEA sur 16 PEA pour la partie enseignement supérieure). L'établissement gagnerait peut-être à ce que les équipes soient plus équilibrées – quoique, dans les autres écoles supérieures d'art et de design, les relations entre PEA, AEA et techniciens soient très souvent un sujet sensible et générateur de tensions.

Le choix de recruter en 2019 un régisseur en intitulant la fiche de poste « régisseur technique et pédagogique », formule incohérente du point de vue de la langue, s'explique ainsi en raison de l'absence de technicien·ne·s et de la nécessité d'accompagnement technique des étudiant·e·s (les PEA, dont le service est de 16h/semaine, ne peuvent s'y substituer).

Depuis 2021, l'engagement du directeur dans les activités pédagogiques de l'établissement (enseignement à destination des L1, organisation de rencontres et de conférences avec des artistes internationaux et enseignants-chercheurs) participe également à la valorisation et l'amélioration de la qualité des activités de formation.

### **16.2. Dispositifs de pilotage et d'amélioration continue de l'offre de formation (C2).**

L'établissement dispose d'un plan de formation (cf. annexe 3.11) qui tient compte des demandes des enseignant·e·s formulées dans le cadre de l'entretien professionnel annuel. Depuis 2019, ce plan intègre les souhaits de formation collective.

### **16.3. Évaluation interne et outils de pilotage (C3).**

Les réunions de coordination, les réunions pédagogiques plénières ainsi que les réunions du Conseil Scientifique et Pédagogique sont régulièrement consacrées à évaluer en interne l'offre de formation. Il serait

nécessaire de définir et partager un protocole. Les réunions susnommées constituent des outils de pilotage permettant de faire évoluer l'offre de formation dans une démarche d'amélioration continue adaptée à l'échelle de l'établissement (18 personnes pour l'équipe pédagogique), (cf. annexe 2.3).

#### 16.4. Évaluation des formations et des enseignements par les étudiant·e·s (C4).

Depuis septembre 2021, un état des lieux du processus de l'évaluation des enseignements en usage sur la période 2017-2021 a été réalisé (cf. annexe 3.10). En voici les résultats :

1. Les questions de l'enquête sont centrées sur le processus d'enseignement et les critères d'évaluation portent sur les prérequis, le contenu, l'organisation et l'atteinte des objectifs de l'enseignement.
2. Aucune des questions ne cible le processus d'apprentissage de l'étudiant·e.
3. Les questions sont rédigées sous la forme passive.
4. Le questionnaire est diffusé aux étudiant·es à la fin de l'année universitaire, après les évaluations et les bilans de fin d'année (fin juin), ce qui est susceptible d'introduire des biais dans les réponses.
5. À notre connaissance, il n'y a jamais eu une réflexion autour des EEE, impliquant les enseignant·es et les étudiant·es.
6. La confidentialité des résultats n'a parfois pas été respectée.
7. Les enseignant·e·s ne perçoivent pas l'utilité de ces évaluations. Le degré de leur acceptation et adhésion à ce processus est donc faible.
8. Les étudiant·e·s et les enseignant·e·s ne sont pas sensibilisé·e·s aux enjeux de l'évaluation, de ses résultats et bénéfices.
9. Les résultats des évaluations ne sont pas communiqués aux étudiant·e·s.
10. Les étudiant·e·s n'ont pas de vision claire sur ce que deviennent les résultats de l'évaluation, ce qui joue sur leur motivation à participer à l'enquête.

Aujourd'hui, l'ESAA réévalue le processus des EEE dans l'objectif de développer une politique pour l'évaluation axée sur le soutien au développement professionnel des enseignant·e·s. La visée est donc de :

1. Établir une communication enseignant·e - enseigné·e·s autour des pratiques pédagogiques.
2. Réduire l'écart pouvant exister entre les pratiques de l'enseignant·e et les attentes des étudiant·e·s.
3. Fournir des données à l'enseignant·e pour le développement de sa pratique.
4. Fournir des données à la direction et au Conseil Scientifique et Pédagogique pour améliorer la formation.

#### 16.5. Mise en œuvre et suivi du fonctionnement des conseils de perfectionnement des formations. Pilotage du coût des formations (C5).

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, en activité depuis 2020, est en charge du perfectionnement des formations. Depuis septembre 2021, il est convoqué par la direction en moyenne trois fois par an, et peut l'être sur saisie de ses membres. À partir de 2022, un conseil de perfectionnement sera mis en place, comprenant les membres du CSP ainsi que des jeunes diplômé·e·s et deux personnalités extérieures.

Le pilotage du coût des formations n'est quant à lui pas effectué. Ce point reste donc à améliorer, mais l'échelle de l'établissement et la faiblesse des effectifs ne permettent actuellement pas de s'y consacrer.

#### 16.6. Mise en place d'indicateurs et d'outils de mesure du coût des formations, du suivi et de la maîtrise de la soutenabilité de l'offre de formation (C6).

Ces points restent à améliorer. Un accompagnement spécifique du ministère de la Culture ou du MESRI semble nécessaire.

#### 16.7. Attribution des compétences et degrés de subsidiarité mis en œuvre dans le domaine du pilotage de la formation contribuent à un fonctionnement cohérent, efficace et soutenable des formations (C7).

Sans objet.



## 17. Développement de la vie étudiante et de la vie de campus, engagement des étudiant·e·s dans la gouvernance, suivi du bien-être étudiant (Référence 17)

### 17.1. Partenariats structurant la politique de la vie étudiante et de la vie de campus.

#### **CROUS**

L'ESAA a mis en place un partenariat avec le service social du CROUS (Antenne d'Avignon, 74 rue Louis Pasteur 84000 Avignon). Le secrétariat du pôle scolarité de l'ESAA recueille les premières informations et les demandes étudiantes en cas de difficultés économiques et sociales et met en lien les personnes concernées avec les services sociaux du CROUS. La prise en charge par le CROUS est immédiate. L'ensemble des informations veillant au bien-être étudiant et aux dispositifs étudiants sont transmis aux élèves de l'ESAA tout au long de l'année par le pôle scolarité (responsable pédagogique et assistante du pôle enseignement). Les étudiant·e·s de l'ESAA peuvent désormais accéder à une offre de restauration diversifiée et accessible dans les locaux de l'Université d'Avignon. Depuis la rentrée 2020, deux tarifs sont désormais proposés pour ce repas : 1 € pour les boursiers, 3,30 € pour les étudiants non boursiers. La tarification à 1€ s'applique à toutes les formules au tarif social (initialement à 3,30€) vendues dans les restaurants universitaires et les cafétérias Crous. L'isolement géographique de l'établissement, en lointaine périphérie du centre-ville, rend cependant ce dispositif peu opérant.

#### **Banque Alimentaire**

Partenariat avec la banque alimentaire, structuré par une convention de partenariat, pour les étudiant·e·s les plus en difficultés (cf. annexe 3.5). L'établissement a mis en place une épicerie sociale et solidaire en 2020 et achète depuis mensuellement des denrées sèches dans le cadre de cette convention de partenariat. À partir de 2022, c'est le BDE (Bureau des étudiant·e·s) qui financera l'épicerie sociale et solidaire sur les fonds CVEC.

#### **Interasso**

Partenariat avec Interasso, association fédérant de nombreuses associations étudiantes d'Avignon Université, pour développer une vie étudiante locale.

### 17.2. La politique de développement de la vie étudiante en matière de conditions de vie et d'études, d'aide sociale et d'animation des campus contribue à l'amélioration de la réussite étudiante (C2).

La politique sociale de l'ESAA est un ensemble de mesures prises par l'autorité territoriale pour assurer les droits sociaux des étudiants. Ces mesures ont pour but d'améliorer les conditions de vie des individus. La politique sociale est définie par un ensemble d'actions mises en œuvre progressivement par l'ESAA pour parvenir à transformer les conditions de vie des étudiants.

Des actions en matière de tarifs : les frais d'inscription sont adaptés aux conditions de ressources. Les frais d'inscription sont arrêtés par le Conseil d'administration de l'ESAA. Ils s'élèvent à 300€ par année scolaire quel que soit le niveau d'étude jusqu'en 2022. Ils permettent aux jeunes à revenu modeste d'accéder à l'enseignement supérieur. Avec l'école d'art de Toulon, ils constituent les tarifs les plus bas de France, ce qui permet aussi à des étudiant·e·s d'autres continents que le continent européen d'accéder à l'ESAA (cf. tableau des tarifs des écoles d'art de France). Ces frais peuvent être pris en charge dans le cadre des inscriptions Campus Art ou dans le cadre des boursiers à l'échelon O bis.

Ayant le statut d'étudiant au même titre que les étudiants inscrits à l'Université, les élèves des écoles supérieures d'art qui dépendent du ministère de la Culture peuvent bénéficier de bourses en fonction des revenus de leurs parents. Les critères d'attribution et les montants de ces bourses sont les mêmes que ceux appliqués aux étudiant·e·s des universités.

Il convient de rappeler que les écoles supérieures d'art territoriales, réunies au sein de l'Andéa, attirent depuis des années l'attention des services du ministère sur le fait que les boursiers sur critères sociaux doivent s'acquitter de la totalité des frais d'inscription au même titre que les autres étudiant·e·s. La motion du 7 novembre 2019 du CNESERAC demandant l'ajout par le ministère de la Culture de critères

complémentaires d'accréditation des établissements d'enseignement supérieur Culture indique comme critère n°4 que « l'établissement met en œuvre une politique tarifaire sociale ». Ce point se termine par la précision suivante : « Les établissements ne relevant pas directement de l'arrêté annuel du ministère de la Culture relatif aux montants des divers droits de concours et de scolarité, s'efforcent néanmoins de proposer de tels tarifs accessibles et de prendre en compte les conditions de ressources des étudiants, en particulier en proposant l'exonération de ces droits aux étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux du ministère de la Culture ». Dans les écoles nationales, qui bénéficient de budgets de fonctionnement spécifiques et de conditions matérielles d'apprentissage adaptées, les étudiant·e·s boursiers sont exemptés de droits de scolarité. Dans les écoles territoriales, où le recrutement social est plus divers (en moyenne 40 % de boursiers sur critères sociaux, 60% à l'ESAA), les étudiant·e·s ne sont pas exemptés de droits de scolarité. Il se crée alors une rupture d'égalité selon les choix d'orientation des étudiant·e·s. L'exonération est vivement souhaitée dans les écoles, ce qui permettrait de mettre en œuvre une vraie politique sociale. Nous sommes d'ailleurs invités par le CNESERAC à la mettre en place.

Si une mesure d'exonération des droits de scolarité était adoptée par un Conseil d'administration, il faudrait la compenser financièrement, car elle grèverait de manière substantielle le budget de l'établissement. L'ESAA a ainsi, aux côtés des autres écoles territoriales, sollicité l'accompagnement du ministère de la Culture sur la question de l'exonération des frais de scolarité pour les boursier·e·s sur critères sociaux, dans la perspective du maintien de sa mission de service public – le recrutement social des étudiant·e·s des écoles territoriales le prouve : elles sont des lieux privilégiés pour la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

Participation de l'établissement aux frais de matériel étudiant : dans le cadre de leur formation, les étudiant·e·s sont amené·e·s à fournir un certain nombre de matériels notamment pour les travaux pratiques en atelier et en laboratoire de conservation-restauration. En juin 2020, le Conseil d'administration a souhaité apporter son aide à la communauté étudiante en délibérant sur le financement partiel des équipements de protection individuelle. Les prix et les équipements sont réévaluables chaque année en fonction des fournisseurs et des différents ateliers proposés par l'ESAA. L'établissement supporte 50% de charge des équipements de protection individuelle (EPI). Les 50% restants sont à la charge des étudiant·e·s et sont payés en début de cycle scolaire sur la base de référence fixée par délibération.

Financement des impressions : L'ESAA supporte chaque année la prise en charge financière de l'ensemble des photocopies et impressions faites par les étudiants. L'école utilise beaucoup le papier comme support et médium, ce qui résulte en une charge financière importante (4 000€ de dépenses annuelles). Malgré un contexte budgétaire très contraint, l'établissement a maintenu ce dispositif.

Participation aux frais de diplômes : par délibération du 2 mai 2018, le Conseil d'administration a validé le principe que l'établissement affecte chaque année un budget pour permettre aux étudiants de L3 et M2 de présenter leurs diplômes, DNA et DNSEP, dans les meilleures conditions possibles. Les étudiant·e·s peuvent ainsi obtenir une aide individuelle pour financer les dépenses liées à leurs diplômes. Chaque année, dans le cadre du budget prévisionnel, l'ESAA fixe le montant global plafonné pour financer ces dépenses. Il n'est pas possible de dépasser l'enveloppe financière annuelle. Le versement est conditionné à la définition d'un projet structuré validé par l'enseignant directeur de projet et validé par le chef d'établissement. Ce projet doit être validé sur la base d'une fiche projet qui doit être transmise à la direction de l'établissement avant le 28 février de chaque année. Le directeur valide l'opportunité de la dépense et le montant alloué par l'ESAA pour la financer. L'aide est plafonnée à 180€ pour les L3 et à 250€ pour les M2 (cf. annexe 3.3).

Au vu de la situation précaire de nombre d'étudiant·e·s (60% de boursiers sur critères sociaux), la politique de l'ESAA en matière de conditions de vie et d'études et d'aide sociale contribue très certainement à l'amélioration de la réussite étudiante.

### 17.3. Participation des associations étudiantes.

Le Bureau des élèves est une association à but non lucratif dont le principal objectif est de promouvoir une vie étudiante au sein de l'école (cf. annexe 3.4). Elle permet l'organisation de multiples événements et aspire à créer un lien étroit entre étudiants et municipalité. L'équipe s'assure ainsi de l'intégration et du bon

déroulement du cursus des élèves de l'établissement. L'association est valorisée par le biais du site internet de l'établissement et lors des événements organisés par l'ESAA (semaine de rentrée, expositions, etc.).

Gestion du reversement de la CVEC au service de projets d'étudiants : la CVEC est la Contribution Vie Étudiante et de Campus. La Loi prévoit qu'elle est collectée par les Crous. D'un montant de 97€ en 2021/2022, on peut y être assujetti-e ou en être exonéré-e. La CVEC doit permettre de créer, consolider et renforcer différents services, dans l'établissement et le Crous de l'académie.

Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du Code de l'éducation). Selon l'article L.1431-1 du CGCT, les établissements dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur reçoivent par le CROUS un reversement de 20€ par étudiant non boursier inscrit en formation initiale. Ce reversement est d'un faible montant pour l'ESAA en 2022 compte tenu d'un très grand nombre de boursiers au sein de l'école. Les établissements doivent alors mettre en place des actions qui répondent aux axes mentionnés ci-dessus. L'ESAA a engagé cette procédure depuis janvier 2020 pour solliciter le reversement de la CVEC par le CROUS.

La CVEC est ainsi reversée à l'association BDE depuis 2 ans. Les projets sont présentés au Conseil d'administration (cf. annexe 3.8).

#### 17.4. Accueil des publics internationaux (C4).

L'accueil des étudiants étrangers n'est pas structuré pour la période 2016-2021. Ce point reste à améliorer, par exemple par la mise en place de formes de tutorat, d'un livret d'accueil spécifique, etc.

#### 17.5. Participation des étudiant·e·s à la gouvernance et à la vie démocratique de l'établissement.

Des élections étudiantes ont eu lieu en 2020, 2021 et 2022. Il existe une représentation étudiante dans l'ensemble des instances de dialogue social et de gouvernance (CA, CSP et CVE). Chaque rentrée, des réunions de délégué·e·s sont organisées. Les délégué·e·s peuvent exceptionnellement être réuni·es sur certains sujets par la direction. Ils/elles composent le CVE.

Depuis septembre 2021, des réunions ouvertes ont été organisées pour débattre des enjeux et de l'avenir de l'établissement : en mars 2022, une réunion entre la direction et l'ensemble des étudiant·e·s pour faire le bilan du projet d'expositions et d'école hors-les-murs ayant animé l'établissement pendant trois semaines ; en avril 2022, une assemblée générale ouverte à toutes et tous pour évoquer la refonte de l'emploi du temps pour la rentrée 2022-2023.

Ces espaces de parole sont particulièrement appréciés de la communauté étudiante.

#### 17.6. L'établissement reconnaît, encourage et valorise l'engagement étudiant dans une diversité de missions.

L'ESAA est soucieuse de remplir sa mission de service public auprès des étudiants et futurs étudiants, et reconnaît l'accroissement des besoins et notamment pour l'accueil, la bibliothèque, les ateliers libres. L'emploi étudiant permet d'y parvenir dans un bénéfice mutuel. Ce contrat entre l'établissement et les étudiant·e·s permet entre autres :

- un renforcement de la qualité du service public : accueil renforcé, horaires d'ouverture étendus,
- une reconnaissance de leur capacité de responsabilité,
- une reconnaissance de leur capacité à être un vecteur positif auprès de leurs pairs et des plus jeunes (pour les ateliers libres notamment),
- un soutien à la situation sociale des étudiant·e·s en leur proposant un emploi dans un cadre valorisant.

Par ses propositions d'emploi étudiant, l'ESAA remplit aussi sa mission d'aide à l'insertion professionnelle. L'école recrute ainsi des étudiant·e·s pour répondre soit à des besoins ponctuels soit à des besoins structurels (ex : poste en bibliothèque tous les mercredis du cycle scolaire).

L'établissement a acté le recours à un contrat d'apprentissage pour la communication digitale en 2022.

### 17.7. Parité, inclusion, réduction des discriminations et violences sexuelles et sexistes. Politique de ressources (C7).

Le 6 février 2020, le ministère de la Culture a lancé un sondage auprès des étudiant·e·s, personnels administratifs et enseignant·e·s des 101 établissements de l'enseignement supérieur artistique et culturel de France. Cette enquête avait pour objectif d'obtenir des données sur la situation des violences sexistes et sexuelles dans chacun des établissements. S'appuyant sur les résultats de l'enquête, l'ESAA a proposé une sensibilisation sur cette question réalisée par le [CDIFF](#) lors des semaines de rentrée 2020 et 2021.

Un [protocole](#) partagé par tous a également été mis en place pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles (cf. annexe 3.6) : en lien avec la Mission Égalité du ministère de la Culture. L'ESAA a été subventionnée pour ces actions de formation et félicitée par la Mission Egalité du ministère de la Culture en 2021. L'école inscrit par ailleurs au plan de formation une formation à destination des étudiant·e·s sur cette question et renouvelle chaque année cette inscription (cf. annexes 3.11 et 3.7).

Le suivi psychologique : depuis la rentrée 2020, l'ESAA expérimente un espace d'écoute et de dialogue à destination de tous. Cet espace est animé par une psychologue agréée par le Centre de gestion du Vaucluse. Elle assure une permanence physique dans les locaux de l'établissement une fois par mois. Ces rendez-vous, pris en charge par l'établissement sont confidentiels et gratuits.

### 17.8. L'établissement structure et pilote son offre de service à l'étudiant·e et aux personnels en interne et avec ses partenaires (C8).

Des temps de rencontres entre l'administration et les étudiant·e·s sont prévus tout au long de l'année.

Le Conseil de la Vie Étudiante est réuni par le directeur ou sur demande de ses membres deux fois par an.

Le directeur rencontre les représentants étudiants et les délégué·es de classe en fonction de l'actualité de l'établissement et de la formation.

### 17.9. Allocation des moyens financiers, matériels et humains à l'offre de service à l'étudiant et aux personnels (C9).

Des aides et bourses au compte 67 du budget de fonctionnement de l'ESAA traduisent les engagements de l'établissement en matière de développement de la qualité de la vie étudiante et de la vie de campus (cf. annexe 1.20). Le reversement de la CVEC y contribue également. Un travail reste à faire sur la recherche de mutualisation possible sur les services qui pourraient être mis au profit des étudiants – une population très fragile au plan économique.

# Conclusion

Le présent rapport met en lumière la singularité de l'offre de formation de l'École supérieure d'art d'Avignon et son caractère unique dans le panorama de l'enseignement supérieur français et européen. En effet, si d'autres écoles d'art offrent des formations en conservation-restauration, à l'instar de l'ESAD TALM Tours ou de La Cambre à Bruxelles, les formations en art et en conservation-restauration y sont pour ainsi dire hermétiquement séparées.

Depuis plus de vingt ans, l'ESAA fait le pari de l'enrichissement mutuel de ces deux formations, qui peuvent pourtant sembler aux antipodes l'une de l'autre – d'un côté l'on se situe en amont de l'émergence de l'œuvre, de l'autre on prend soin (pour éviter de dire que l'on soigne) des objets patrimoniaux – des objets morts, appartenant à des collections et donc retirés des circuits dans lesquels ils circulaient ou étaient en usage.

Ce positionnement ne va pas sans heurts : méthodes, rapport à l'objet, rapport à l'œuvre, conception de l'art. Il est pourtant fécond et bénéficie autant aux artistes en devenir qu'aux aspirants conservateurs-restaurateurs et conservatrices-restauratrices.

Les crises successives traversées par l'établissement depuis plus de dix ans n'ont pas entamé l'originalité de ce positionnement, quoiqu'elles l'aient sans aucun doute fragilisé. Le présent rapport ne cache pas cette situation de fragilité, mais espère avoir apporté les éléments de preuve nécessaires pour établir la qualité de la formation, la soutenabilité du modèle et la nécessité de l'existence singulière de l'établissement dans le paysage des écoles supérieures d'art et de design françaises.

L'élaboration de ce rapport a été un exercice acrobatique. Les crises de gouvernances, la force des habitudes, la pandémie mondiale, la perte de données avec le départ de la direction 2018-2021, n'ont pas constitué un contexte propice à l'auto-évaluation, la période dédiée à la mise en place de l'auto-évaluation des établissements de la vague C, dont l'ESAA fait partie, correspond exactement à la première année de prise de poste d'une nouvelle direction pour l'établissement. D'octobre 2021 à juin 2022, l'urgence pour un établissement de petite taille, en reconstruction, aux moyens financiers contraints et aux équipes limitées, ne pouvait aller qu'à la continuité pédagogique : notre mission première demeure la formation des étudiant-e-s.

En sus de la formation et de l'accompagnement des étudiant-e-s aux diplômes, les priorités sont donc allées à la réflexion sur la restructuration de l'offre de formation pour la rentrée 2022-2023, au renforcement du dialogue social, à la favorisation du bien-être au travail, à l'instauration d'un climat de confiance et d'une culture de travail commune.

C'est dans ce contexte de nécessaires équilibres entre le dialogue social, l'instauration d'exigences nouvelles dans les cursus et la refonte de l'offre pédagogique qu'a été réalisé le présent dossier. La méthode de travail a été la suivante : mise en place d'ateliers collaboratifs ; réunions de travail institutionnelles (CSP, CVE) ; recherches d'archives relatives aux données attendues. Le Conseil d'administration a été informé de toutes les étapes d'avancée du dossier d'évaluation.

En juillet 2021, en renouvelant l'accréditation de l'établissement en vue de la délivrance des DNA et DNSEP conférant les grades universitaires de licence et de master, la DGCA, sur avis du CNESERAC, faisait à l'établissement les recommandations suivantes :

- Poursuivre la structuration de la gouvernance
- Assurer les fondamentaux
- Conforter et valoriser la formation en conservation-restauration
- Améliorer l'attractivité de la formation
- Structurer la recherche

- Rééquilibrer les postes de dépense sur de nouveaux projets

Le présent dossier revient sur la période 2016-2021, et les conclusions qui peuvent en être tirées sont, sans surprise, analogues.

La dynamique enclenchée depuis septembre 2021, qui s'appuie sur la restructuration de l'administration depuis 2019, témoigne de la capacité de résilience de l'établissement. Cette restructuration administrative a été le terreau sur lequel se sont développés les projets qui ont vu le jour depuis.

L'ESAA a besoin de temps, car les effets d'une politique nouvelle et exigeante en matière de formation et de recherche prendront des années avant de s'installer. Il faut néanmoins souligner la nouvelle dynamique : partenariats renoués et désormais vivants, visibilité accrue, renouvellement de l'offre, du projet et des équipes.

Le référentiel d'évaluation, décliné en domaines, références et critères dans le but d'aider les entités évaluées à structurer leur dossier d'évaluation, a parfois été difficile à articuler aux réalités d'un établissement de taille modeste (125 étudiant-e-s en moyenne). On s'est donc efforcé, dans le présent rapport, de raconter l'histoire de cette petite structure sur la période 2016-2021, en pointant les forces et les faiblesses, en gardant à l'esprit les contraintes d'échelles qui sont celles d'une école supérieure d'art soumise aux statuts de la Fonction publique territoriale.

Il est important de pointer les bénéfices pour l'établissement de ce travail d'auto-évaluation. Ce travail a permis :

- La centralisation et la reconstitution des archives de l'établissement, jusqu'alors lacunaires
- La mise en place de méthodes de travail collégiales et concertées
- Un bilan de la période 2016-2021 nécessaire à la nouvelle direction pour l'orientation du projet d'établissement à venir.

En conclusion, l'ESAA souhaite attirer l'attention du HCERES sur les enjeux des domaines et des références les plus importants pour lui.

Concernant la référence 13, un travail collégial est actuellement en cours pour formaliser le nouveau projet d'établissement qui réaffirme sa singularité dans la Région PACA en proposant des offres de formation transversales en art contemporain et en conservation-restauration.

Ce projet intégrera des questionnements sur la restauration dans ses multiples acceptions : restauration des œuvres, restauration des écosystèmes, restauration de liens, y compris de lien social. Les formes que l'on y travaillera seront aussi et surtout des formes de vie. Restaurer une œuvre, c'est créer de nouveaux liens, de nouveaux attachements à cette œuvre. C'est se demander pourquoi on la garde et pourquoi on la regarde, et ce que continuer à la garder et à la regarder nous enseigne. Les collaborations engagées dans le cadre de la convention de partenariat qui lie l'ESAA avec l'Institut Méditerranée de Biodiversité et d'Écologie marine et continentale (IMBE), Avignon Université, doivent à ce titre être poursuivies et renforcées.

Concernant la référence 3, qui porte sur les partenariats académiques locaux et nationaux, on signalera les réflexions engagées sur la structuration d'un établissement expérimental avec Avignon Université. Dans un premier moment, il a été convenu avec la Présidence de l'université de travailler à une convention de coopération territoriale. L'ESAA développe par ailleurs un partenariat avec le laboratoire de recherche-crédation SACRe (PSL Université) dans le cadre du Festival d'Avignon.

Après dix ans de crises et d'invisibilité, un rayonnement local est retrouvé. Il faudra encore quelques années pour qu'il se déploie en rayonnement national et international, que l'école gagne en attractivité et s'impose comme une référence unique et originale articulant création contemporaine et conservation-restauration. Le travail est engagé.